



## Habitats et espèces des Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux

(Extraits du dossier de candidature pour  
le Comité de Pilotage du 15 Juin 2000)



### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

**ACCEPTE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE**



# Résumé du projet

**RESERVE A LA COMMISSION**

**LIFE 99NAT/**

**Titre du projet :**

Habitats et espèces des Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux.

**Le projet vise la conservation de :**

NA1 un ou plusieurs sites d'intérêt communautaire proposés par l'Etat membre au titre de la Directive Habitats ("liste nationale" au sens de l'Article 4).

**Le projet sera exécuté en :**

**Etat(s) membre(s) :**

France

**Région administrative :**

Rhône-Alpes

Languedoc-Roussillon

**Date de début envisagée :** 1 er novembre 1999 **de fin :** 30 septembre 2003 **Durée envisagée en mois :** 47

---

**Nom et adresse complète du proposant**

**Nom :** Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région Naturelle Public  
(SIGARN)

**Adresse postale :** 07 700 SAINT-MARTIN D'ARDECHE

**Siège :** Mairie de Vallon-Pont-D'arc 07 150 VALLON PONT D'ARC

**Tél. :** 04 -75-98-77-31 **Fax :** 04-75-98-67-64 **Adresse E-mail :** LeSigarn@aol.com

**Personne à contacter :** Paul LAVIE, président du SIGARN, Roger ESTEVE directeur.

**Cachet et  
Signature :**

**Date :** le 30/05/98

**SUMMARY OF THE PROJECT (ENGLISH VERSION)****Project title :****Habitats and species of the Ardèche canyon and its plateau****General objective :**

The general aim of the project is to make use measures which were adopted in “ Natura 2000 objectives documents ” in order to develop a durable management.

**Specific objective :**

This project takes place on the experimental site of the Ardèche canyon and its plateau. The prospect of this work will be to create a real dynamic around this project getting involved local population into habitats and species every-day conservation and management.

**Actions and means involved :****• Fighting against the collapse (and its effects) of traditional practises that have created semi-natural habitats :**

- by using local agricultural structures (grazing systems) for annex I priority habitats (scrub and grassland)
- by opening the vegetation for annex II species (*Eriogaster catax*, *Euphydryas aurinia*, dragonflies)
- by working with hunters for Bonelli's eagle prey-species (rabbits, partridges) of opened habitats
- by creating and improving mass graves for the Egyptian vulture
- by studying and finding a new adapted management for green oak forests (to obtain mature forests)

**• Restoring a durable management of natural resources :**

- by giving up harnessing the water of the stream “ le Tiourre ” with the town of Vallon-Pont-D' Arc
- with a new approach of walk with no habitats destruction and without species disturbing
- by studying the impact of sports activities such as speleology, hiking and canoeing and establishing well-adapted practices to respect habitats and species with sports local federations
- by protecting and recover habitats of bats
- by buying most endangered places to protect them

**• Following the state of conservation of habitats and species :**

- by controlling the parameters of the river Ardeche jointly to its fauna (fish, dragonflies, beavers)
- by evaluating the efficiency of the grazing management jointly to the fauna (birds, insects)
- by evaluating experimental treatment on the oak forests

**Results expected :**

- conservation of surfaces of scrub and grassland and of their diversity
- conservation and restoration of most remarkable habitats, their fauna and their flora
- conservation of two couples of Bonelli's eagle, one couple of Egyptian vulture and also the others breeding birds (Falcon : *Falco peregrinus*) and Owl : *Bubo bubo*).
- implication and information of local socioprofessionals into conservation of nature

## RESUME DU PROJET (VERSION FRANÇAISE)

Titre du projet (traduction exacte du titre original) :

### **Habitats et espèces des Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux.**

**Objectif général du projet :**

Mettre en œuvre les mesures validées dans les documents d'objectifs Natura 2000 dans l'optique d'une gestion durable.

**Objectif spécifique du projet :**

Mettre en œuvre les mesures validées dans le document d'objectifs Natura 2000 du site pilote des "Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux alentours". Le principe est de mettre en place une dynamique autour du projet en impliquant la population locale à la conservation et la gestion des milieux naturels au quotidien.

**Actions et moyens prévus :**

• **Lutter contre la disparition des pratiques traditionnelles liées aux milieux subnaturels et ses effets**

Moyens :

- mise en place d'opération d'entretien des milieux en déprise : parcours substeppiques de graminées annuelles\* par des éleveurs avec les éleveurs – agriculteurs
- mise en place de réouverture du milieu en faveur des espèces annexe II (*Eriogaster catax*, *Euphydryas aurinia*, Odonates) et des pelouses à Brome (*Festuco-Brometalia*) riches en orchidées\* avec les forestiers
- mise en place d'opération en faveur des espèces des milieux ouverts- espèces proies de l'Aigle de Bonelli - avec les chasseurs
- mise en place de points de nourrissage pour les vautours percnoptère
- mise en place de placettes expérimentales de gestion des forêts vieillissantes de Chêne vert

• **Retrouver des pratiques durables et raisonnées d'utilisation du milieu et des ressources naturelles**

Moyens :

- restauration du débit naturel d'un ruisseau intermittent (le Tiourre) avec la commune de Vallont-Pont- D'Arc
- retour à une pratique plus raisonnée et pédagogique de la randonnée sans destruction d'habitats (tufs\*) ni dérangement d'espèce (castor, avifaune) avec la fédération nationale de randonnée pédestre
- protection et reconquête les habitats des chauves-souris (annexe II) par des mesures préventives (fermetures de cavités), contractuelles et pédagogiques avec les spéléologues fédérés
- recueil de données mesurées et concrètes sur l'impact des activités sportives de pleine nature (impact des canoéistes sur la faune piscicole et les frayères ; impact de la pratique randonnée sur la faune et les habitats, impact des activités souterraines), définition des mesures de gestion adéquates avec les fédérations nationales de canoë, de spéléologie et d'escalade et formation à des pratiques sportives plus respectueuses de leur environnement
- acquisition de sites sensibles et à haute valeur patrimoniale (forêts matures, cavités hautement vulnérables)

• **Mettre en place un suivi permanent de l'état de conservation des milieux et des espèces de la directive Habitats**

Moyens :

- mise en place d'une station de mesure automatique de suivi des paramètres hydro-climatiques dans la rivière Ardèche / suivi corrélé des espèces (annexe II) inféodées aux milieux aquatiques : odonates, poissons, castors.
- évaluation de l'efficacité des mesures de gestion pastorale et de réouverture par l'observation de la structure de la végétation (photo-interprétation périodique) en corrélation avec les indices biologiques (avifaune, diversité floristique et lépidoptères)
- évaluation des mesures de traitements des chênaies vertes

**Résultats escomptés :**

- la conservation des surfaces de pelouses et de matorral de la directive habitats et l'amélioration de leur état de conservation (diversité et stabilité de la flore et la faune de ces habitats)
- la conservation / restauration des milieux remarquables localisés et de leurs faune et flore associées (forêts vers le stade mature, milieux aquatiques, cavités souterraines)
- la conservation des oiseaux nicheurs de la directive Oiseaux : 2 couples d'Aigle de Bonelli, 1 couple de Vautour pernoptère ainsi que les autres espèces : Faucon Pèlerin, Hibou-Grand Duc
- la participation et l'information des acteurs socio-professionnels locaux à la conservation de ce patrimoine naturel

PLAN DE FINANCEMENT PROPOSE		
Sources de financement	Montant en monnaie nationale Francs	%
1. Contribution communautaire sollicitée	3 109 500	50
2. Contribution du proposant SIGARN	93 000	1,5
3. Autres sources de financement :	3 016 500	48,5
Publiques		
Privées		
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>6 219 000</b>	<b>100</b>

DETAIL DES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT		
Nom du financeur (hors proposant et LIFE-Nature)	Montant	%
Ministère de l'Environnement	1 554 750	25
Région Rhône-Alpes	603 000	9,7
Conseil général 07	290 000	4,6
Office National des Forêts 07	240 000	3,9
Comité National Olympique et Sportif Français	230 000	3,7
CREPS de Vallon-Pont-D'Arc	98 750	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>3 016 500</b>	<b>48,5</b>

**Carte de localisation générale du projet**



# **Données scientifiques**

**Habitats et espèces visés et leurs  
problèmes de conservation**

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

**Nom :** Gorges, grottes, pelouses, landes et milieux aquatiques de la Basse Ardèche urgoniènne

**Surface (ha) :** 6030 ha **Code NUTS de la région :** FR 712 (Rhône-Alpes) ; FR 812 (Languedoc-Roussillon)

**Statut de protection Communautaire :** pSIC (6030 ha) **Code NATURA 2000 :** FR 5201654  
ZPS (207 ha) **Code NATURA 2000 :** FR 8210114

### Description scientifique :

Le site est très riche. Paysage calcaire en milieu méditerranéen, il présente une grande diversité biologique du fait de ses caractères physiques divers : géologie (calcaires et marnes), altitude (variant de 46 à 719 m), étages climatiques (mésos et supra méditerranéen), reliefs karstiques et hydrologie variés, avec de nombreux milieux représentés (dont les habitats de l'annexe I) : pelouses calcaires \* et calciques, chênaies vertes et pubescentes, matorrals, ruisseaux intermittents, falaises, ripisylves, tufs\*...

Plus de 600 espèces végétales sont recensées dont 11 possèdent un statut de protection européen, national ou régional, 22 autres espèces sont rares ou peu fréquentes en Ardèche. A ce titre, le site figure dans l'inventaire ZNIEFF (Type I et II).

L'entomofaune (580 espèces de lépidoptères inventoriées dont *Erigaster catax* et *Euphydryas aurinia*, espèces de l'annexe II) est aussi très riche, ainsi que la faune cavernicole (15 espèces de chiroptères dont 10 espèces de l'annexe II (DH) et plusieurs arthropodes endémiques). Le territoire en question comporte une ZPS, de par la présence de deux couples d'Aigle de Bonelli et d'un couple de Percnoptère d'Egypte, en limite Nord de leur aire de répartition, comme de nombreuses autres espèces méditerranéennes du site.

Le site bénéficie de différents types de protections réglementaires : statut de Réserve naturelle pour la partie en canyon, Site classé pour la partie amont des Gorges en périphérie de la commune de Vallon-Pont-D'arc et classement en arrêté de biotope du massif de la Dent de Rez de par la présence du Vautour percnoptère.

De plus, le site comporte un écosystème aquatique remarquable (rivière encaissée dans un paysage de Gorges), au fonctionnement peu altéré (ce qui est rare en milieu méditerranéen), important pour les poissons de l'annexe II de la directive habitats : Apron, Barbeau meridional, Blageon, Toxostome, d'autre part il est le plus haut site du bassin du Rhône accessible (par les aménagement récents) à la remontée des grands migrateurs : Alose, Lamproie, Anguille,...

## PRINCIPAUX TYPES D'HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS PRÉSENTS SUR LE SITE

*	Code	Nom	%	C	Commentaire
*	54.12	Sources pétifiantes avec formation de tufs	>1	X	bon état
	24.225	Les rivières méditerranéennes à débit permanent à <i>Gladium flavum</i>	2	X	
	_	Les rivières méditerranéennes à débit intermittent	1	X	
	31.13-	Formations de genévriers ( <i>G. de Phénicie</i> et <i>G. oxycèdre</i> )	15	X	
*	34.11	Pelouses calcaires karstiques ( <i>Alyso-Sedion albi</i> )	4	X	
*	34.3 3	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement. Sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ). Sites d'orchidées remarquables.	3	X	embroussaillées
*	34.5	Parcours substeppiques de graminées et annuelles ( <i>Thero-Brachypodietea</i> )	6	X	embroussaillés
	65	Grottes non exploitées par le tourisme	1	X	nombreuses
	62.1	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses (sous-type calcaires)	1	X	
	45.3	Forêts à <i>Quercus ilex</i>	40	X	non exploitées

**CARTES DU OU DES SITES**

**ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS PRESENTES SUR LE SITE**

**G :** GROUPE: *M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F= Poissons, I=Invertébrés, P=Plantes*

G	*	C	NOM SCIENTIFIQUE (EN LATIN)	TAILLE DE LA POPULATION SUR LE SITE		
				SEDENTAIRE	MIGRATRICE	
					REPRODUCTION	HIVERNAGE
M			Castor fiber	30 individus		
M		X	Rhinolophus hipposideros	1-100 individus		
M		X	Rhinolophus ferrum-equinum	11-50 individus		
M		X	Rhinolophus euryale	1-250 individus		
M		X	Myotis blythii			<10 individus
M		X	Barbastella barbastellus	<10 individus		
M		X	Miniopterus schreibersii	11-50 individus		
M		X	Myotis emarginatus	<10 individus		
M		X	Myotis bechsteini			<10 individus
M		X	Myotis myotis	<10 individus		
P		indirect	Chondrostoma toxostoma		oui	
P		indirect	Leuciscus souffia		oui	
P		X	Barbus meridionalis		oui	
P		indirect	Zingel asper		étude en cours	
P		indirect	Alosa fallax		possible à vérifier	
I		X	Macromia splendens		oui (espece rare)	
I		X	Oxygastra curetisii		oui (abondante)	
I		X	Gomphus graslinii		oui (abondante)	
I		X	Coenagrion mercuriale		possible à vérifier	
I		indirect	Lucanus cervus		oui	
I		indirect	Cerambyx cerdo		oui	
I		X	Eriogaster catax		oui (assez rare)	
I		X	Euphydryas aurinia		oui (commun)	

**ESPÈCES DE LA DIRECTIVE OISEAUX PRESENTES SUR LE SITE**

*	C	NOM SCIENTIFIQUE (EN LATIN)	TAILLE DE LA POPULATION SUR LE SITE			
			SEDENTAIRE	MIGRATRICE		
				NICHEUSE	HIVERNAGE	PASSAGE
<b>ESPECES DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE OISEAUX</b>						
	X	<i>Neophron percnopterus</i>		1 couple		
*	X	<i>Hieraetus fasciatus</i>	2 couples			
	X	<i>Falco peregrinus</i>	1 couple			
	X	<i>Lullula arborea</i>	oui			
	X	<i>Sylvia undata</i>	11-50 individus			
	indirect	<i>Anthus campestris</i>		1 couple		
	indirect	<i>Lanius collurio</i>		1-5 couples		
	indirect	<i>Emberiza hortulana</i>		6-10 couples		
	indirect	<i>Caprimulgus europaeus</i>		5-10 couples		
	indirect	<i>Bubo bubo</i>	4-6 couples			
<b>AUTRES ESPECES MIGRATRICES D'IMPORTANCE POUR LE PROJET</b>						
	indirect	<i>Circaetus gallicus</i>		5-6 couples		régulier
<b>Commentaires (état de conservation s'il est connu, etc) :</b>						
<b>Statut de Conservation :</b>		<b>EUROPE</b>	<b>FRANCE</b>			
-	<i>Neophron percnopterus</i> :	en danger, fort déclin	vulnérable			
-	<i>Hieraetus fasciatus</i> :	en danger, fort déclin	en danger			
-	<i>Falco peregrinus</i> :	rare	rare			
-	<i>Lullula arborea</i> :	vulnérable, fort déclin	?			
-	<i>Sylvia undata</i> :	vulnérable, fort déclin	?			
-	<i>Anthus campestris</i> :	vulnérable, fort déclin	?			
-	<i>Lanius collurio</i> :	en déclin, déclin modéré	?			
-	<i>Emberiza hortulana</i> :	vulnérable, fort déclin	?			
-	<i>Caprimulgus europaeus</i> :	en déclin, déclin modéré	?			
-	<i>Bubo bubo</i> :	vulnérable, fort déclin	rare			
-	<i>Circaetus gallicus</i> :	rare	?			

## PRINCIPALES CAUSES DE VULNÉRABILITÉ/MENACES SUR LES HABITATS/ESPECES VISÉS DANS LES SITES CONCERNES PAR LE PROJET

### 1. La modification des usages traditionnels : élevage et exploitation traditionnelle

- ◆ La progression des friches sur les milieux ouverts, liée à la déprise agricole entraîne la disparition progressive d'une grande partie de la diversité biologique des milieux et de leur faune associée ; notamment, pour les habitats de la directive, on note la régression :
  - des formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement. Sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Sites d'orchidées remarquables\*,
  - des parcours substepmiques de graminées et annuelles \*(*Thero-Brachypodietea*),
  - des formations de genévriers (G. de Phénicie et G. oxycèdre),
  - des forêts sclérophylles pâturées à *Quercus ilex*,
  - de l'entomofaune et notamment des lépidoptères avec *Eriogaster catax* qui se reproduit sur le site essentiellement sur *Crataegus monogina*, (arbuste présent en bordure (haies) des exploitations agricoles et dans les forêts sclérophylles pâturées), *Euphydrys aurinia*, dont les plantes hôtes (*Succissa pratensis*, *Knautia arvensis*, *Centaurea scabiosa*) se trouvent dans les milieux ouverts,
  - de l'avifaune avec les espèces qui nichent dans ces milieux (*Lullula arborea*, *Sylvia undata*,...) ou qui y chassent leurs proies (*Hieraetus fasciatus*, *Circaetus gallicus*, ...) ou qui sont inféodées aux pratiques (élevage, parcours,...) qui ont généré ces milieux (*Neophron percnopterus*).
- ◆ L'abandon des pratiques traditionnelles d'exploitation des taillis de Chêne vert, qui - avec des écarts raisonnables entre les coupes - permettaient de créer une mosaïque de classe d'âge, et des "trouées importantes", sources de diversité biologique implique des changements progressifs de faune et de flore. La forêt vieillissante offre alors des milieux intéressants pour une faune nouvelle (insectes saproxyliques, *Lucanus cervus*, *Cerambyx cerdo*), mais ces grands espaces homogènes ne se régénéreront pas sans difficulté (souches vieilles, absence de lumière). Ce passage "délicat" d'une forêt gérée par l'homme depuis des siècles vers une forêt subnaturelle capable de se régénérer seule nécessite un accompagnement avec au minimum un protocole de suivi régulier.

### 2. L'apparition de pratiques nouvelles d'utilisation du milieu naturel : loisirs et sports de pleine nature

- ◆ Depuis les années 60 (date de création de la route touristique qui donne accès aux Gorges) le site est devenu un haut-lieu de tourisme estival et la pratique des activités de pleine nature (canoë, spéléologie, escalade, randonnée, camping) est devenue très importante. Les impacts sur le milieu naturel se sont dès lors multipliés :
  - dérangement d'espèces : disparition de couples nichant dans les gorges (Vautour percnoptère, Aigle de Bonelli), disparition de colonies de chauves-souris,
  - pillage de cavités (vestiges archéologiques, paléontologiques), destruction, vol de concrétions (tufs\*, calcite,...),
  - destruction par piétinement de biotopes fragiles (pelouses psammophiles),
  - risques accrus d'incendies.

### 3. L'utilisation des ressources naturelles

#### ◆ La ressource en eau

L'eau est une ressource rare sur les plateaux karstiques de la basse Ardèche et du Gard : de nombreux petits cours d'eau sont captés, et leurs habitats et espèces associées deviennent de ce fait plus vulnérables lors des importantes périodes de sécheresse estivale.

Sur le site, le Tiourre est une rivière méditerranéenne à débit intermittent et abrite une source pétrifiante avec formation de tufs, cette rivière est captée à sa source pour l'alimentation d'un hameau situé à proximité.

L'alimentation en eau de ce hameau pourrait être intégrée au nouveau réseau qui alimente la ville de Vallon-Pont-D'arc, de ce fait le Tiourre, retrouvant son débit naturel, pourrait reconquérir ses habitats potentiels pour de nombreuses espèces d'amphibiens et d'insectes, et le Barbeau méridional, présent dans ce ruisseau, retrouverait de meilleures conditions de vie.

## PRECEDENTS EFFORTS DE CONSERVATION SUR LES SITES CONCERNES

La partie du site (1500 ha) classée en Réserve naturelle fait l'objet de ce fait de mesures particulières centrées essentiellement sur la gestion et la canalisation de la fréquentation touristique et sur le suivi de la faune et de la flore. Des mesures de gestion ont aussi été mises en place dans la Réserve pour favoriser le nourrissage du Vautour percnoptère (un charnier) et de l'Aigle de Bonelli (lâcher annuel de lapin de garenne).

Un second charnier a été mis en place par l'Office National des Forêts sur le périmètre de la forêt domaniale qu'il gère. La partie de la forêt domaniale dans le site proposé (505 ha) a une vocation de protection pour la faune et la flore qui doit être affirmée. La fonction de production de cette forêt n'est à l'heure actuelle plus justifiée (les activités forestières sont cantonnées à l'entrée ouest de la forêt domaniale), le site très riche mérité d'être protégé. Contrairement aux Gorges (partie sud du site), ce site de la Dent de Rez et de Bois Sauvage, situé loin des grands axes de circulation, est peu concerné par la fréquentation touristique et encore préservé des nuisances dérivées de cette fréquentation. Un boisement en Pin de Salzmann, habitat prioritaire de la directive, est en cours de plantation pour constituer un peuplement conservatoire (pas de risque de pollution génétique sur le site) sur 10 ha. Les dernier travaux seront achevés en 1999.

Le site est un des 35 sites expérimentaux du programme LIFE d'élaboration de documents d'objectifs entrepris par Réserves Naturelles de France de 1995 à 1999. Le document d'objectifs du site a été validé en janvier 1998 et propose la mise en place de différentes orientations de gestion, affinées, détaillées et proposées dans ce dossier.

Le site est un des sites participant au programme LIFE "Stratégie de conservation de l'Apron" qui a démarré en septembre 1998.

## CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET

L'environnement socio-économique du projet a été étudié en détail dès l'élaboration du document d'objectifs : les principaux usagers locaux concernés par le projets en ont été informés.

Pour l'élaboration de ce dossier Life les aspects les plus problématiques ont été approfondis :

- ◆ Pour mettre en place ce dossier Life une pré-étude de faisabilité des mesures agri-environnementales a été réalisée par le SIGARN avec la Chambre d'agriculture de l'Ardèche qui a permis d'affiner les propositions de gestion par le pastoralisme, de proposer des solutions de mobilisation du foncier et de trouver des agriculteurs volontaires pour participer à la gestion des milieux naturels.
- ◆ Les propriétaires fonciers du massif de la Dent de Rez, partie Nord du site proposé en ZSC, se sont sentis particulièrement concernés par le projet et se sont regroupés au sein de "l'association des propriétaires du massif de la Dent de Rez", ce qui a permis de définir un interlocuteur pour tous les problèmes relatifs au foncier sur le site et d'instaurer un dialogue entre le SIGARN et ces propriétaires.
- ◆ Les parcelles destinées à l'acquisition, pour des raisons de protection stricte, sont en partie identifiées et l'accord des propriétaires sollicités a été obtenu.
- ◆ Les chasseurs regroupés en ACCA et société de chasse, ont été informés des objectifs du projet et certains sont volontaires pour participer à plusieurs types d'opérations destinées à améliorer les habitats de la petite faune sauvage des garrigues en mettant à disposition temps et savoir-faire pour créer et entretenir plusieurs garennes, plusieurs cultures à petit gibier, et des ouvertures de milieu. Lors de la mise en place du document d'objectifs du site ils ont accepté d'aménager leur calendrier des battues à sanglier pour éviter les sites sensibles (aires et périphérie) en période de nidification des grands rapaces menacés sur le site (Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin). Dans la forêt domaniale, la chasse est pratiquée en battue les week-end de la période de septembre à début janvier de l'année suivante (nombre de chasseurs : 30).
- ◆ L'ONF, gestionnaire d'une partie du site est associé directement au projet.
- ◆ Les représentants des activités sportives et de pleine nature ont été contactés pour participer à ce projet, plusieurs partenaires sont particulièrement impliqués : Jeunesse et Sport, par l'intermédiaire au niveau local de son centre de formation : le CREPS de Vallon-Pont-d'Arc, le Comité National Olympique et Sportif Français (groupe de travail Natura 2000) et la Fédération Française de Spéléologie.

# **Objectif, actions, et résultats attendus**

## DESCRIPTION DU PROJET

### **Objectif du projet :**

L'objectif est de maintenir en état de conservation favorable et de restaurer les habitats et habitats d'espèces de la directive Habitats et de la directive Oiseaux sur le site des "Gorges de l'Ardèche et plateaux alentours" avec le concours des acteurs locaux.

Les actions sont de quatre types :

- Les actions de restauration et entretien des habitats naturels
- Les actions sur les espèces
- Les actions sur la pratique des Activités de Pleine Nature
- Les actions de renforcement des protections

Le site continuera ainsi de jouer son rôle de pilote et de test dans le processus Natura 2000 du département et de la Région, vitrine et exemple des réalisations concrètes liées à Natura 2000 et s'inscrira par exemple dans la stratégie nationale de conservation des pelouses sèches.

### **1) Les actions de restauration et entretien des habitats naturels**

#### **✓ Entretien pastoral des parcours substeppiques de graminées annuelles\***

L'élevage qui a conduit à mettre en place ces pelouses typiquement méditerranéennes est en train de disparaître sur le site, l'objectif est de maintenir ce type d'activité pour limiter la progression de l'enbroussaillement et notamment l'envahissement par le buis. Plusieurs autres habitats d'intérêt communautaire sont en mosaïques avec ces formations herbeuses sèches sur calcaire (*festuco-brometalia*) [code N2000 n° 6210]:

- pelouses calcaires karstiques \* (*Alyssa - Sedion albi*) [n° 6110].
- parcours steppiques de graminées annuelles (\*) [n° 6220].
- matorral arborescent dominé par *Juniperus oxycedrus* [n° 5211]

Ils sont plus ou moins dégradés selon les zones, en raison d'un envahissement progressif par des ligneux appartenant aux strates arbustives ou arborescentes. Certaines plantes protégées, telles que la pivoine officinale (*Paeonia officinalis*) sont liées aux lisières de zones ouvertes et de forêt sur le plateau où est prévu l'opération d'entretien.

Ce sont des habitats d'espèces (lieux de vie ou de nourrissage) inféodées aux milieux ouverts souvent rares et menacées de disparition et dont beaucoup font parties des annexes II ou IV de la directive Habitats : Chiroptères , Magicienne dentelée (*Saga pedo*), Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), ou de la directive Oiseaux : Aigle de Bonelli, Hibou Grand Duc, Fauvette pitchou, Alouette lulu ...

La présence d'autres espèces comme le Vautour percnoptère est aussi liée aux activités humaines en voie de régression (pâturage).

La mise en place de cette opération se fera en différentes tranches d'actions :

- Phase 1 : Mise à disposition des terrains par les propriétaires concernés
- Phase 2 : Convention avec les éleveurs volontaires, définition des cahiers des charges agri-environnementaux et des stratégies économiques à adopter
- Phase 3 : Remise en état des terrains pour leur utilisation pastorale
- Phase 4 : Conduite de l'élevage LIFE et son suivi

#### **✓ Entretien (mécanique) – restauration de pelouses calcaires riches en orchidées\***

L'habitat n°6210 de la directive est encore bien représenté. Ces pelouses (*Mesobromion*) sont éparpillées et souvent riches en orchidées un premier inventaire montre la présence de plusieurs espèces (*Anacamptis pyramidalis*, *Limodorum arbotivum*, *Orchis purpurea*, *Cephalanthera damasomium*, *Ophris osolerica*, *Barlia Robertiana*, *Epipactis atrorubens*, *Epipactis Helleborine*, *Cephalanthera rubra* et *Epipactis microphylla*, protégée en Rhône-Alpes). Ces pelouses ont aussi une faune intéressante : insectes des annexes II et IV (*Euphydryas aurinia - Coenagrion mercuriale*), reptiles (*Lacerta viridis*) et site de nourrissage pour les chiroptères et de nombreux oiseaux de la directive. Ces pelouses sont en voie de colonisation par divers ligneux (*Buxus sempervirens*,...).

Il s'agit d'entretenir l'ouverture de ces milieux de petite taille pour conserver leur diversité biologique en utilisant des moyens mécaniques.

#### **✓ Etude et choix du mode de traitement des Chênaies vertes**

L'objectif principal est de mieux connaître l'écosystème de la chênaie verte et en particulier son mode de renouvellement naturel en mettant en place des modes de traitements (éclaircies sélectives avec différentes modalités) sur des placettes expérimentales et des placettes permanentes de suivi. Il s'agit aussi de favoriser les grands arbres avec

des cavités et des branches mortes ou affaiblies favorables à la nidification d'espèces d'oiseaux et permettant l'alimentation de nombreux insectes xylophages et sagnoxylophages, de leur prédateurs et parasitoïdes.

L'intérêt est aussi paysager et didactique : montrer l'aspect d'une forêt subnaturelle. L'étude est faite avec l'ONF (section technique interrégionale "Méditerranée"), opérateur du programme Life "Chênaie verte" en Languedoc-Roussillon, et tiendra par conséquent compte des expériences en cours dans les sites similaires (Massif du Gardon).

#### ✓ **Restauration du débit naturel du ruisseau le Tiourre**

Le Tiourre est un affluent de l'Ardèche qui s'y jette dans les gorges en limite de la Réserve naturelle. Ce cours d'eau, habitat (annexe II) de la directive (les rivières méditerranéennes à débit intermittent) est particulièrement intéressant, il comporte sur sa longueur plusieurs résurgences et des sources dont certaines sont des tufs\*, il sert d'habitat à une belle population de Barbeau méridional (pêches électriques en 1997), et abrite plusieurs espèces protégées d'odonates (dont *Boyeria irene*, *Gomphus graslinii*, *Macromia splendens* observés en 1998). Il est actuellement capté à sa source (36m<sup>3</sup>/h) pour alimenter le petit hameau de Chames (commune de Vallon-Pont-D'Arc). La commune de Vallon-Pont-D'Arc dispose maintenant de ressources en eau suffisante pour alimenter sur son réseau le hameau de Chames. Cette alimentation sur le réseau de la ville redonnerait au Tiourre son débit naturel, permettant de conforter les habitats et habitats d'espèces présents et d'en reconquérir de nouveaux (zones trop asséchées en été).

## **2) Les actions en faveur des espèces**

#### ✓ **Opération en faveur de l'Aigle de Bonelli\***

Des mesures en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli (lapin de garennes, perdrix, ...) doivent être poursuivies et renforcées :

- en incitant à la mise en place d'une gestion cynégétique commune sur une unité de surface suffisamment importante,
- en reconstituant plusieurs noyaux de populations assez denses pour leur permettre de se développer par leur propre dynamique,
- en développant les souches sauvages autochtones de Perdrix rouge, afin d'atteindre des densités de 8 à 10 couples aux 100 ha.

Les opérations seront menées avec le CORA (acteur du plan national Bonelli) et s'inscriront dans la mesure du possible dans le futur programme national (Life Bonelli en préparation).

#### ✓ **Opération de nourrissage du Vautour percnoptère**

Le Vautour percnoptère était courant dans la région des Gorges de l'Ardèche jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle. La déprise agricole et les destructions volontaires l'ont cantonné dans quelques niches écologiques encore protégées dont le massif de Baravon où un des deux derniers couples présents dans la région est régulièrement observé. Il bénéficie à la Dent de Rez d'un espace peu fréquenté, éloigné des grandes voies de circulation et peu sujet aux activités touristiques. Il s'agit d'adapter les installations (charniers) existantes, d'améliorer leur suivi (efficacité) et d'en créer de nouvelles (positions plus stratégiques pouvant attirer d'autres espèces erratiques observées sur le site comme le Vautour fauve).

#### ✓ **Entretien (mécanique) – restauration – création des habitats d'espèces annexe II, bosquets, fruticées, haies, vergers et des habitats de bords de ruisseau.**

Cet entretien permettra :

- d'éviter la fermeture de la strate arborée généralisée dans les gorges et dans les fonds de vallon frais et de réduire ainsi l'appauvrissement en espèces qui en résulte (insectes et petits mammifères),
- de maintenir un corridor d'espaces "ouverts" entre les pelouses de la Dent de Rez, du Chastelas et de Fontbelle,
- de conserver des habitats favorables à des espèces localisées près du ruisseau de Baravon, telles que :
  - *Hyla meridionalis* (Rainette méridionale),
  - *Alytes obstetricans* (Crapaud accoucheur),
  - *Elaphe longissima* (Couleuvre d'Esculape),
  - *Zerynthia polyxena* (La Diane) ou *Proserpinus proserpina* (Sphinx de l'Epilobe), espèces de l'annexe IV de la directive, la Laineuse du Prunelier (*Eriogaster catax*) et autres espèces de l'annexe II ; préserver les possibilités de développement de plantes protégées (*Tulipa sylvestris*),
- de favoriser le développement des espèces typiques de la ripisylve (annexe I).

### **3) Les actions liées à la pratique des Activités de Pleine Nature**

#### **✓ Aménagement du circuit de randonnée pédestre pour la protection des tufs\***

Il s'agit de revoir le tracé du circuit pédestre qui longe la rivière Ardèche dans les gorges pour éviter le piétinement et la détérioration de plusieurs tufs notamment celui de la source du Figuier. Cette opération sur la source s'accompagnera d'une mise en valeur pédagogique de ce site, expliquant l'intérêt écologique des tufs.

#### **✓ Protection des cavités sensibles**

Il s'agit de protéger les grottes (habitat n° 8310 de la directive) et les espèces inféodées à ces cavités naturelles (Chauves souris de l'annexe II et annexe IV., espèces endémiques : insectes cavernicoles comme *Sphaeromides Raymondii* dans les gorges,...) en limitant notamment l'impact des activités humaines d'origines variées sur ce milieu fragile : pillage de minéraux, destruction de vestiges paléontologiques ou archéologiques qui conduisent à des destruction d'habitats d'espèces spécialisés ou endémiques strictes et à des dérangement d'espèces pendant les périodes d'hibernation ou de reproduction.

#### **✓ Evaluation de l'impact de différents types de fréquentation sportive sur les milieux et espèces naturels**

Afin de pouvoir estimer la fréquentation des différents types de milieux naturels ainsi que ses effets, plusieurs dispositions doivent être prises pour quantifier l'impact des activités bien présentes sur le site : canoë, randonnée, spéléologie. Pour toutes ces activités l'approche est double :

- l'estimation quantitative et qualitative des visites dans les gorges de l'Ardèche,
- l'évaluation de l'impact de la fréquentation sur le milieu et ses espèces.

Les résultats obtenus avec des protocoles stricts seront largement diffusés et serviront de base à la réflexion sur la pratique de ces différentes activités.

#### **✓ Actions de surveillance- prévention / pratique activités de pleine nature**

Il s'agit de limiter l'impact de la fréquentation humaine :

- camping sauvage,
- spéléologie dans les grottes et cavités,
- cueillette d'espèces protégées ou dégradation d'habitats remarquables pour les promeneurs.

Et de communiquer pour :

- attirer l'attention des visiteurs sur la richesse écologique et la fragilité des milieux,
- les inciter au respect de cet espace,
- les informer sur les actions entreprises pour la conservation des espèces et habitats.

La surveillance par des gardes assermentés et l'information sont les premiers outils disponibles.

#### **✓ Sensibilisation des pratiquants des activités de pleine nature sur le site**

Afin de faire passer le message de la prise en compte de l'Environnement dans la pratique des activités de pleine nature, plusieurs approches sont utilisées :

- une approche directe par l'intermédiaire de supports pédagogiques variés (vidéo, multimédia, exposition, brochure),
- une approche en amont, au niveau des formations des encadrants (et futurs encadrants) de terrains et des prestataires de services " nature " du site.

Une extension de cette approche innovante sur le site sera recherchée.

Le CREPS (organisme de formation du Ministère de la jeunesse et des sports) de Vallon-Pont-D'arc est le centre national clef des sports de pleine nature, il forme les futurs professionnels des activités de pleine nature (randonnée, escalade, spéléologie,...), son implication, indispensable dans la mise en œuvre de cet objectif, est gage de réussite.

### **4) Les actions de renforcement des protections**

#### **✓ Protection par classement en Réserve Biologique Domaniale de 505 ha**

La forêt domaniale n'a plus une vocation de production forestière. La Réserve Biologique Domaniale sur 505 ha situés dans le nord de la zone concernée par le projet Life permettra :

- de garantir une protection durable des milieux et espèces présents sur le site (habitats de l'annexe I et milieux déjà reconnus pour leur fort intérêt écologique en raison de la présence d'espèces protégées de l'annexe II et de la directive "oiseaux" telles que Vautour Percnoptère),
- d'assurer un suivi des actions visant à la préservation des milieux et espèces de la directive "Habitats" sur plusieurs décennies, grâce à un plan de gestion cohérent avec le document d'objectifs,
- d'offrir la possibilité d'un suivi scientifique de zones laissées en évolution naturelle sans interventions humaines.

### ✓ Protection par acquisition

L'objectif est de disposer de la maîtrise foncière (par l'Etat ou Collectivités) d'un terrain regroupant des habitats d'intérêt communautaire importants et menacés de dégradation à court terme :

- site de nidification,
- fonds de vallon, ripisylve,
- grottes menacées par des activités de spéléologie.

#### **Résultats attendus:**

- la conservation dans un état favorable des habitats prioritaires (annexe I) du site (pelouses\* et tufs\*),
- la conservation voire l'augmentation de la biodiversité du site (nombre d'espèces, nombre d'habitats),
- la conservation des populations de chiroptères et la reconquête de sites potentiels,
- le maintien sur le site des deux couples d'Aigle de Bonelli et leur reproduction,
- le maintien du couple de Vautour percnoptère sur le site,
- des références concrètes et quantifiées des activités sportives dans les gorges et de leur impact sur le milieu naturel,
- une prise de conscience locale puis nationale de la nécessité de prendre en compte l'environnement dans la pratique des activités sportives de pleine nature.

## DETAILS DES ACTIONS PROPOSEES

### A. Actions préparatoires

**ACTION N°1** : Entretien pastoral des parcours substeppiques de graminées annuelles\*

**MISE EN PLACE DES CONVENTIONS AVEC ELEVEURS ET PROPRIETAIRES, PROGRAMMATION DES TRAVAUX**

*Action proposée et justifications :*

Etape préalable à la mise en œuvre des opérations agricoles de pastoralisme sur la base de la pré-étude de faisabilité réalisée en 1998 par le SIGARN avec la chambre d'agriculture avec :

- la mise en place des convention SIGARN/Agriculteur(s) : définition des engagements des deux parties, de leur durée, de leur suivi ; définition du cahier des charges environnemental. Aide technique de la Chambre d'agriculture pour déterminer les caractéristiques techniques de l'exploitation (charge, périodes de pâturage, surplus alimentaire, bilan économique,...).
- la programmation des travaux de préparation avec l'ONF : choix des entreprises, calendrier, cahier des charges des travaux.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec l'appui de la Chambre d'Agriculture 07 et ONF 07

*Produit identifiable :*

Conventions Sigarn / éleveurs.

*Coût estimatif :*

Travail de la chambre d'agriculture en 1999-2000 : 77 000 F TTC

Travail ONF 1999-2000 : 60 000 F TTC

Travail SIGARN (cahier des charges environnemental, conventions) : chargé de mission : 50 000 F, frais de déplacements : 3 500 F TTC

**ACTION N°2** : Protection par classement en Réserve Biologique Domaniale de 505 ha

**INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES SUR LA PARTIE NORD DU SITE (FORET DE BOIS SAUVAGE)**

*Action proposée et justifications :*

Réalisation d'inventaires complémentaires à ceux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs pour le site "Basse Ardèche Urgonienne" et portant sur la flore et la faune présentes sur le site dans les milieux de la directive qui y sont recensés. Une importante partie du travail concerne l'ensemble des cavités rocheuses présentes sur le site de la forêt de Bois Sauvage, encore mal connue en comparaison des gorges de l'Ardèche.

Ces inventaires permettront de réaliser l'état du patrimoine naturel de la réserve biologique à partir duquel pourrait être suivi l'évolution des milieux et évaluer les actes de gestion réalisés en faveur des habitat et espèces, de servir de base à la réalisation du plan de gestion de la réserve, de localiser précisément les espèces de l'annexe II et de l'annexe IV, les sites de nidification et de nourrissage des espèces de la directive "oiseaux".

*Responsable de sa réalisation :*

Office National des Forêts d'Ardèche avec le concours du SIGARNet du groupe Chiroptères Rhône-Alpes.

*Produit identifiable :*

Rapport d'étude sur l'inventaire de la flore, de l'avifaune, le l'entomofaune et des mammifères recensés. Cartes des cavités Relevés d'inventaire (dans plan de gestion de la FD).

*Coût estimatif :*

100 000 F TTC

location de GPS : 18 500 F TTC

**ACTION N°3** : Protection par classement en Réserve Biologique Domaniale de 505 ha

**ELABORATION DU PLAN DE GESTION** de la réserve pour une durée à définir mais ne pouvant être inférieure à 12 ans.

*Action proposée et justifications :*

L'élaboration du plan de gestion permettra de :

- réaliser la synthèse de l'intérêt patrimonial du site à partir des inventaires sous système d'information géographique,
- définir la zone à conserver en réserve intégrale, et cartographier des actions complémentaires (à celles projetés dans le cadre de ce dossier) susceptibles de participer à la préservation d'habitats ou d'espèces de la directive,

- programmer les actions permettant la poursuite et le suivi des opérations engagées dans ce projet LIFE,
- mettre en œuvre un protocole de suivi scientifique de l'évolution des milieux.

*Responsable de sa réalisation :*

Office National des Forêts

*Produit identifiable :*

Plan de gestion de la réserve biologique domaniale.

*Coût estimatif :*

48 000 F TTC.

#### **ACTION N°4 : Protection par classement en Réserve Biologique Domaniale**

##### **PORTER A CONNAISSANCE**

*Action proposée et justifications :*

Porter à connaissance et validation (par arrêté ministériel) du plan de gestion par les autorités scientifiques et administratives compétentes [Conseil National de Protection de la Nature, Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture]. Cette procédure permettra :

- la mise en place d'un Comité Scientifique de la Réserve composé de scientifiques spécialisés sur les milieux ou espèces inventoriés et chargé de valider et réorienter les actes de gestion,
- l'information du grand public sur la gestion prévue.

*Responsable de sa réalisation :*

Office National des Forêts

*Produit identifiable :*

Arrêté ministériel de création de la réserve biologique. Avis divers. Liste des membres du comité scientifique.

*Coût estimatif :*

8 000 F TTC (reproduction du dossier de la réserve pour le CNPN et le comité scientifique).

#### **ACTION N°5 : Sensibilisation des pratiquants des activités de pleine nature**

##### **PREPARATION DES STAGES POUR LES FORMATEURS AUX ACTIVITES NATURE**

*Action proposée et justifications :*

Il s'agit de former en amont pour inciter à une pratique plus respectueuse de l'Environnement. Cette action vise à sensibiliser et former les formateurs professionnels en sport de nature :

- les formateurs des services de jeunesse et sport,
- les formateurs des fédérations sportives qui utilisent le site.

L'effort portera sur les activités suivantes : canoë, escalade, spéléologie, randonnées.

Chaque formateur pourra ainsi inclure le volet prise en compte de l'environnement dans l'enseignement de sa discipline et de façon appliquée. Cette action se déroule en deux temps :

1. Définition des programmes dans un groupe de travail réunissant un animateur et les formateurs du CREPS
2. Mise en place de stages (voir type d'action périodiques : volet D)

*Responsable de sa réalisation :*

CREPS de Vallon-Pont-D'arc et CNOSF avec le SIGARN

*Produit identifiable :*

Programmes de stages (dans rapport intermédiaire n°1).

*Coût estimatif :*

Préparation des stages (travail en salle : personnel CREPS, CNOSF, déplacements inclus): 115 000 F

## **B. Maîtrise foncière et d'usage**

**ACTION N°1 :** Entretien pastoral des parcours substeppiques de graminées annuelles\*

### **MOBILISATION FONCIERE DES TERRAINS A ENTRETENIR PAR PASTORALISME**

*Action proposée et justifications :*

Mobilisation foncière sur la base de la pré-étude de faisabilité réalisée en 1998 par le SIGARN avec la chambre d'agriculture, le site proposé pour des opérations d'entretien des milieux naturels par le pastoralisme couvre 336 ha 85 a 80 ca répartis en deux blocs distincts (1 : Laulagner, Rez, 2 : Mezenc) sur les communes de Lagorce et Gras.

1. rédaction et signature des baux avec les propriétaires fonciers (25 comptes cadastraux, les propriétaires sont en majorité résidents). Les propriétaires seront incités à mettre à disposition leurs terrain par une aide initiale à la libération foncière. La base de calcul de cette aide a été calée sur 500 F/ha de landes, 1000 F/ha de terres, et éventuellement 100F/ha de bois. Par la suite, l'éleveur louera lui même ses pâtures.
2. convention avec l'ONF de mise à disposition de 30ha de terrain domanial

*Responsable de sa réalisation :*

Chambre d'Agriculture 07 (partie agricole), SIGARN

*Produit identifiable :*

Conventions avec les propriétaires fonciers, l'ONF.

*Coût estimatif :*

Travail de la chambre d'agriculture et du SIGARN.

Coût de la mise à disposition : 152 800 F TTC. (La location ultérieure est prise en charge par les agriculteurs.)

<b>Sites :</b>	<b>Dent de Rez</b>	<b>Mezenc</b>	<b>Total</b>
Bois	23 ha = 2 300	84 ha = 8400	10 700
Landes	111 ha =55 000	112 ha = 56 000	111 000
Terre	5 ha = 5 000		5 000
<b>Total</b>	<b>62 300</b>	<b>64 400</b>	<b>126 700</b>
			<b>TOTAL TTC : 152 800 F</b>

**ACTION N°2 :** Protection par acquisition

### **ACQUISITION**

*Action proposée et justifications :*

Acquisition des parcelles sensibles du vallon de l'Echarassou. Sur la commune de Lagorce, il s'agit d'acquérir la parcelle D 175 "Escoussas" de 36ha 40a 80 ca. Cette zone a une grande valeur biologique, elle abrite et donne accès à plusieurs habitats de la directive (éboulis, végétation de falaises, grottes non exploitées par le tourisme, ruisseaux intermittents, chênaies vertes) formant un complexe particulièrement intéressant pour la faune liée aux milieux aquatiques (odonates, amphibiens), l'avifaune nicheuse rupestre (ancien site de nidification de l'Aigle de Bonelli, site du Grand-Duc d'Europe), les chiroptères (nombreuses cavités). Cette zone est actuellement fréquentée car elle abrite des cavités à grande richesse minérale (concrétions de calcite), facile d'accès, menacées de pillage (déjà constaté). L'acquisition par une collectivité permettrait de s'assurer la maîtrise de cette fréquentation et la préservation de ce patrimoine biologique et minéral.

Les propriétaires, qui ont été consultés, sont favorables à la vente.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec le département

*Produit identifiable :*

Acte de propriété (dans rapport intermédiaire n°1).

*Coût estimatif :*

220 000 F TTC

## **C. Travaux uniques de gestion de biotopes**

**ACTION N°1** : Entretien pastoral des parcours substeppiques de graminées annuelles\*

### **TRAVAUX PREPARATOIRES DU SOL**

*Action proposée et justifications :*

Broyage du buis et des autres espèces ligneuses colonisatrices de l'ancienne pelouse sommitale de la Dent de Rez et du Mezenc dans le but de la faire entretenir par voie pastorale, sur 223 ha avec souci d'intégration paysagère des travaux (enlèvement des rémanents).

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN et Office National des Forêts d'Ardèche

*Produit identifiable :*

Suivi photographique des travaux (dans rapport intermédiaire n°1).

*Coût estimatif :*

538 000 FTTC (dont 268 000F pour le secteur Laulagner/Rez et 270 000 F pour le secteur Mezenc)

**ACTION N°2** : Restauration de pelouses calciques riches en orchidées\*

### **DEBROUSSAILLEMENT**

*Action proposée et justifications :*

Réouverture et entretien ultérieur par débroussaillage manuel de la strate arbustive (buis et espèces ligneuses pionnières) des pelouses riches en orchidées dans la forêt de Bois Sauvage. Localisation : Forêt domaniale de Bois Sauvage -\* Lieu-dit Le Chastelas, sur 6 ha.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN et Office national des Forêts

*Produit identifiable :*

Suivi photographique des travaux (dans rapport intermédiaire n°2).

*Coût estimatif :*

72 500 F TTC.

**ACTION N°3**: Entretien – restauration – création des habitats annexe II (lépidoptères) bosquets, fruiticées,

haies, vergers) et des habitats de bords de ruisseau

### **CREATION DE CLAIRIERES**

*Actions proposées et justifications :*

Ouverture d'une succession de clairières (sur un total de 10-15 ha dans les parties boisées du périmètre pSIC) en conservant une densité d'espèces arbustives et arborescentes variables, en privilégiant les végétaux hôtes d'espèces animales protégées, par abattage et débroussaillage manuel et rangement des rémanents.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN, Office National des Forêts d'Ardèche.

*Produit identifiable :*

Suivi photographique (dans rapport intermédiaire n°2).

*Coût estimatif :*

217 000 F TTC.

**ACTION N°4**: Opération en faveur de l'Aigle de Bonelli\*

### **CREATION DE CULTURES FAUNISTIQUES**

*Actions proposées et justifications :*

Débroussaillage pour enlèvement de la végétation ligneuse, et ensemencement ou réensemencement de prairies artificielles clôturées pour créer des biotopes favorables pour le petit gibier, lapin, lièvre, perdrix, espèces proies de l'Aigle de Bonelli. Ces milieux sont aussi favorables aux oiseaux liés à des espaces ouverts tels que alouette lulu (*Lullula arborea*) . ou fauvette pitchou (*Sylvia undata*) concernées par la directive "oiseaux". Ces cultures seront mises en place sur le territoire de chasse de l'Aigle de Bonelli, par conséquent leur localisation sera vraisemblablement située dans un vaste périmètre dépassant les limites des sites d'intérêt communautaire.

Fauche annuelle des prairies artificielles et réensemencement bisannuel.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec les ACCA locales et l'ONF.

*Produit identifiable :*

Suivi photographique (dans rapport intermédiaire n°2).

*Coût estimatif :*

16 000 F pour 11 cultures à la création et 15 000 F de clôtures.

TOTAL 31 000 F TTC.

**ACTION N°5 :** Opération en faveur de l'Aigle de Bonelli\*

**ACTIONS POUR LE PIGEON BISET, PROIE DE L'AIGLE DE BONELLI**

*Actions proposées et justifications :*

Construction d'un pigeonnier près de la ruine de Baravon pour réintroduire le pigeon biset, espèce proie des rapaces présents sur le site dont l'Aigle de Bonelli.

*Responsable de sa réalisation :*

Office National des Forêts d'Ardèche avec le concours du Centre Ornithologique Rhône-Alpes.

*Produit identifiable :*

Photo du pigeonnier (dans rapport intermédiaire n°2).

*Coût estimatif :*

18 000 F TTC.

**ACTION N°6 :** Opération en faveur de l'Aigle de Bonelli\*

**CONSTRUCTION DE SITES AMENAGES**

*Actions proposées et justifications :*

Création de 10 sites aménagés. Les sites aménagés sont constitués de garennes artificielles, abreuvoirs et cultures (lieux de pré lâcher, zones de gagnage et de refuge) réalisés afin d'accueillir et améliorer la survie des animaux lâchés (lapin de garenne) et pour maintenir les populations existantes.

Là encore, ces sites seront mis en place sur le territoire de chasse de l'Aigle de Bonelli (qui peut faire jusqu'à 10 km depuis son aire pour trouver des proies), par conséquent leur localisation sera vraisemblablement située dans un vaste périmètre dépassant les limites des sites d'intérêt communautaire.

**N.B :** Les cultures décrites dans l'action 4 ci-dessus viennent en complément de ces sites dans d'autres zones propices à la reconquête par la petite faune sauvage.

*Responsable de sa réalisation :*

ACCA locales avec le concours du Centre Ornithologique Rhône-Alpes.

*Produit identifiable :*

Photos : garennes artificielles, abreuvoirs, cultures (dans rapport final).

*Coût estimatif :*

251 000 F (25 100 F/site aménagé)

**ACTION N°7:** Opération de nourrissage du Vautour percnoptère

**AMENAGEMENT DE CHARNIERS**

*Actions proposées et justifications :*

Pour éviter la disparition des derniers couples de Vautour percnoptère présents sur le site (espèce de l'annexe I, D.O.) des points de nourrissage ont été installés sur le site de Pas Chabrol (dans la forêt de Bois Sauvage) et dans la partie aval des Gorges de l'Ardèche (sur les communes de Bidon et d'Aiguèze).

Il conviendrait de le doubler d'un second "charnier" le site dans la forêt de Bois Sauvage plus près de la Dent de Rez, site de nidification qui a justifié un classement en arrêté du biotope. Dans les Gorges la partie amont (hautes falaises donnant sur les Cévennes) qui attire des individus (observations de vautours fauve) et proche d'un ancien site de nidification du Vautour percnoptère mérite aussi d'être équipée d'un charnier en bord de falaise. Le charnier aval des Gorges doit être agrandi.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN et Office National des Forêts d'Ardèche.

*Produit identifiable :*

Article de presse, suivi photographique (dans rapport intermédiaire n°2).

*Coût estimatif :*

35 000 F TTC (15 000 F matériel, 20 000 F travaux)

**ACTION N°8:** Protection et étude des Chênaies vertes

**PROTECTION ET ETAT INITIAL**

*Actions proposées :*

Mise en réserve intégrale de la chênaie verte de la forêt domaniale. Mise en place d'un suivi scientifique de l'évolution de l'écosystème sur le site. Première campagne de mesures.

Mise en place de placettes expérimentales (avec différents modes de traitement) dans la réserve naturelle.

*Responsable de sa réalisation :*

Office National des Forêts d'Ardèche - STIR ONF et organismes de recherche (CMAGREF - INRA).

*Produit identifiable :*

Rapport : protocole scientifique, relevés d'inventaire, placettes permanentes, première analyse.

*Coût estimatif :*

60 000 F TTC

**ACTION N°9 :** Aménagement du circuit de randonnée pédestre pour la protection des tufs\*

**AMENAGEMENT DES SENTIERS**

*Actions proposées :*

- Dévier le passage des randonneurs à la source de l'Aiguille.

- Protéger le tuf de la source du Figuier en expliquant son intérêt biologique : le passage à la source du Figuier est très étroit et les randonneurs sont forcés de piétiner le tuf. L'aménagement proposé est la création d'une passerelle contournant le site, avec des explications sur celui-ci.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN

*Produit identifiable :*

Photos (dans rapport intermédiaire n°3).

*Coût estimatif :*

- déviation sentier (débroussaillage, élagage, marquage) : 2 000 F

- travaux source du Figuier : 110 000 F dont

passerelle : (3000 F/ml soit sur 20 mètres : 60 000 F)

panneau explicatif : 15 000 F

aménagement (main d'œuvre) : 35 000 F

TOTAL : 112 000 F TTC

**ACTION N°10:** Protection des cavités sensibles

**PROTECTION DE CAVITES**

*Actions proposées :*

Protéger (grilles pour fermeture ? panneaux d'information en prévention....) les grottes (2à 5)de fort intérêt biologique, minéral ou archéologique qui ne le sont pas encore afin d'éviter toute dégradation humaine et suivre l'évolution des populations animales et de la flore inféodées à ces milieux , et notamment :

- une cavité désertée par une colonie (1000 individus) de parturition de *Myotis emarginatus* (an.II), abritant encore quelques individus de *Rinolophus ferrumequinum* (an.II), *Rinolophus hipposideros* (an.II), *Myotis daubentoni* (an.II), *Miniopterus schreibersi* (an.II).

- une cavité abritant en hivernage régulier quelques (max 13) *Rinolophus hipposideros* (an.II).

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec le concours du groupe chiroptères Rhône-Alpes et le Comité Départemental de Spéléologie.

*Produit identifiable :*

Photos : grilles (dans rapport intermédiaire n°2).

*Coût estimatif :*

30 000 F TTC

**ACTION N°11** : Restauration du débit naturel du ruisseau *le Tiourre*  
**SUPPRESSION DU CAPTAGE DE LA SOURCE**

*Actions proposées et justifications :*

Restauration du débit naturel du ruisseau du Tiourre par suppression du captage à sa source. Il s'agit de proposer une alternative à l'alimentation en eau du hameau de Chames, en installant une canalisation allant du réseau actuel de Vallon-Pont-D'Arc à Chames (environ 5,5 km).

*Responsable de sa réalisation :*

Commune de Vallon-Pont-D'ARC

*Produit identifiable :*

Photos : suppression du captage, nouveau débit (augmenté de 49 m<sup>3</sup>/h), (dans rapport intermédiaire n°2). Restauration du site. Résultats sur les inventaires faune (odonates, barbeau méridional, batraciens).

*Coût estimatif :*

Travaux: 4 400 000 F. (Cofinancement sollicité 300 000 F TTC).

## **D. Travaux de gestion périodique de biotopes**

**ACTION N°1** : Opération en faveur de l'Aigle de Bonelli\*

**LACHERS DE LAPIN DE GARENNE, DE PERDRIX ET DE PIGEON BISET**

*Actions proposées et justifications :*

Lâchers de lapin de Garenne, de perdrix et de pigeon biset pour le soutien alimentaire à l'aigle de Bonelli et aux autres rapaces présents sur la zone. Cette action sera relayée à l'issue du projet par les ACCA et autres gestionnaires (ONF,...).

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec le concours des ACCA locales et ONF pour les relâchers.

*Produit identifiable :*

Article de presse.

*Coût estimatif :*

25 000 F/an par séance de capture des lapins soit avec un effort initial de 4 ans soit : 100 000 F

12 000 F pour l'achat de couples de pigeon biset (effort sur 1 an).

TOTAL : 112 000 F TTC

**ACTION N°2** : Opération de nourrissage du Vautour percnoptère

**ALIMENTATION DES POINTS DE NOURRISSAGE**

*Actions proposées et justifications :*

Alimentation régulière des charniers

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN, CORA

*Produit identifiable :*

Registre précisant les dates, la nature et la quantité des apports.

*Coût estimatif :*

18 000 F/an sur 3 ans = 54 000 F TTC

## **E. Sensibilisation du public et diffusion des résultats**

### **ACTION N°1 : Opération en faveur de l'Aigle de Bonelli\*** **INFORMATION DU MONDE CYNEGETIQUE**

*Action proposée et justifications :*

Animations annuelles pour les 11 communes (et les 11 ACCA) concernées par le site, incitant à la mise en place d'une gestion cynégétique commune, plus une réunion de synthèse par an.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN et CORA 07

*Produit identifiable :*

12 Réunions/an

*Coût estimatif :*

12 500 F/ an soit sur 4 années : 50 000 F (CORA)

20 000 F SIGARN (chargé de mission)

TOTAL : 70 000 F TTC

### **ACTION N 2 : Actions de surveillance - prévention / pratique activités de pleine nature** **PANNEAUX**

*Action proposée et justifications :*

Conception, réalisation et mise en place de panneaux : entrée du sentier des Gorges, entrée de cavité fréquentée, entrée de la Réserve biologique domaniale, placettes expérimentales Chênaie verte, sur site d'élevage. Avec mise en place d'une signalétique spécifique à l'opération Natura 2000.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN

*Produit identifiable :*

5 panneaux (photos dans rapport final).

*Coût estimatif :*

40 000 F TTC

### **ACTION N°3 : Actions de surveillance - prévention / pratique activités de pleine nature** **BROCHURES ET GUIDE DE SYNTHÈSE**

*Action proposée et justifications :*

Pour sensibiliser le public fréquentant le site (public sportif ou tourisme de nature), un guide des itinérances sportives et de nature expliquant le site, sa découverte, sa gestion, sera édité en privilégiant une approche de compréhension et respect des milieux naturels traversés. Guide édité en 3 000 exemplaires distribué aux offices du tourisme et aux structures organisant des activités de pleine nature sur le site, le reste étant vendu sur les sites des prestataires de service. Plaquettes A4 couleur, tirées du guide, distribuées gratuitement sur les sites des prestataires de service.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN

*Produit identifiable :*

Guide couleur.

*Coût estimatif :*

Pour le guide conception, réalisation, publication 3 000 exemplaires et diffusion (vente). Le produit de la vente sera réinvesti pour éditer des plaquettes par type d'activité à diffuser gratuitement sur le site.

200 000 F TTC.

### **ACTION N°4 : Actions de surveillance - prévention / pratique activités de pleine nature** **INFORMATION SUR LE DEROULEMENT DU LIFE : GRAND PUBLIC**

*Action proposée et justifications :*

- Publications d'un bulletin périodique (semestriel) sur le projet à l'attention du grand public (communes et habitants : 3000 exemplaires). Il comprendra les actualités et l'état d'avancement du programme sur un format de 4 pages.

- Site Internet sur le programme reprenant les objectifs et décrivant l'état d'avancement du programme destiné à un public plus spécialisé (gestionnaires d'espaces naturels,...).

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN

*Produit identifiable :*

Bulletins, site web.

*Coût estimatif :*

Site Internet : conception, gestion : 20 000 F

Bulletin : Coût d'un numéro :

- conception (rédaction) : 4 500 F

- conception (graphiste) : 6000 F

- impression 3000 exemplaires 3000 F

- diffusion (poste) : 1000 F/envoi

TOTAL : 20 000 + 14 500 x 8 = 136 000 F

**ACTION N°5:** Sensibiliser les pratiquants des activités de pleine nature sur le site

**ELABORATION D'UNE CHARTE DES PROFESSIONNELS**

*Action proposée et justifications :*

Mise en place d'une charte des professionnels de l'encadrement sportif pour une utilisation raisonnée et respectueuse du patrimoine naturel.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN , CREPS, CNOSF

*Produit identifiable :*

Charte signée (dans rapport final).

**ACTION N°6:** Sensibiliser les pratiquants des activités de pleine nature

**MISE EN PLACE D'INFORMATION / EXPOSITIONS SUR LE SITE**

*Actions proposées et justifications :*

Réalisation d'une exposition en deux exemplaires : au sein du centre d'activité de pleine nature de Vallon-Pont-d'Arc et sur une aire de bivouac dans les Gorges. Elle exposera la problématique de conservation des habitats naturels et espèces du site et les solutions trouvées dans le programme. Cible : sportifs locaux et "extérieurs" visitant le site.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec le CREPS.

*Produit identifiable :*

Exposition permanente. Panneaux transportables.

*Coût estimatif :*

50 000 F.

**ACTION N°7:** Sensibiliser les pratiquants des activités de pleine nature

**MISE EN PLACE D'OUTILS PEDAGOGIQUES**

*Actions proposées et justifications :*

Réalisation de film vidéo montrant une pratique des activités de pleine nature respectueuse de l'environnement. Cible : prestataires de service "sports de nature" et écoles de formation aux métiers du sport

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec le CNOSF et le CREPS

*Produit identifiable :*

Film vidéo diffusé en 1000 exemplaires gratuitement.

*Coût estimatif :*

150 000 F TTC.

**ACTION N°8 :** Sensibiliser les pratiquants des activités de pleine nature  
**STAGES POUR LES FORMATEURS AUX ACTIVITES NATURE**

*Action proposée et justifications :*

Il s'agit de former en amont pour inciter à une pratique plus respectueuse de l'Environnement. Cette action vise à sensibiliser et former les formateurs professionnels en sport de nature :

- les formateurs des services de jeunesse et sport,
- les formateurs des fédérations sportives qui utilisent le site.

L'effort portera sur les activités suivantes : canoë, escalade, spéléologie, randonnées.

Chaque formateur pourra ainsi inclure le volet prise en compte de l'environnement dans l'enseignement de sa discipline et de façon appliquée. Mise en place des stages [programmes définis en préalables (voir action dans la partie A)] : session d'une semaine pour 20 personnes programmée au printemps 2000 et répétée au printemps 2001.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec le CREPS de Vallon-Pont-D'arc et CNOSF

*Produit identifiable :*

Rapport d'évaluation des stages

*Coût estimatif :*

Stages : 90 000 F

**ACTION N°9:** Sensibiliser les pratiquants des activités de pleine nature sur le site  
**STAGES POUR LES ENCADRANTS DE TERRAIN**

*Action proposée et justifications :*

Il s'agit de former les encadrants de terrain (professions commerciales, prestataires de service sportifs, offices de tourisme, gestionnaires des centres d'accueil et de loisir,...) des utilisateurs sportifs du site.

Programmation de 3 stages de 3 jours en 2000, 2001, 2002.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec CREPS de Vallon-Pont-D'arc et CNOSF

*Produit identifiable :*

Rapport d'évaluation des stages

*Coût estimatif :*

133 000 F

## **F. Fonctionnement du projet**

### **ACTION N°1 : Coordination des différentes actions – participation au suivi et aux actions d'information** - Frais généraux -

*Action proposée et justifications :*

Un chargé de mission, salarié du SIGARN sera affecté à cette tâche à 3/5 de son temps. Il assurera, sous la responsabilité du président du SIGARN, la coordination des différentes actions du projet, participation aux travaux de suivi et synthèses, la rédaction des documents d'information, .... Il mettra en oeuvre les actions du programme en cohérence avec les avis des experts scientifiques et des membres du comité de pilotage.

Frais généraux : participation pour téléphone, fax, photocopieuse, pourcentage loyer Sigarn, contrats d'assistances.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN

*Produit identifiable :*

Contrat de travail, salaires, rapports divers.

*Coût estimatif :*

Frais généraux : 10 000 F/an

Salaires et charges : 47 mois = 563 000 F

Véhicule : 70 000 F - Frais de déplacements : 60 000 F

Equipement informatique : 25 000 F

### **ACTION N°2 : Consultation extérieure –Validation scientifique - Comité de pilotage -**

*Action proposée et justifications :*

Consultations de scientifiques et d'experts au travers de divers groupes de travail. Contacts , échanges avec les expériences similaires, notamment les autres programmes life en cours (Aigle de Bonelli, Pelouses sèches, Chêne vert).

Le comité de pilotage a déjà été constitué lors de l'élaboration du document d'objectifs du site (environ 40 membres) , il sera reconduit à l'identique et réunion une fois par an, le fonctionnement en groupes de travail issu de ce comité sera aussi vraisemblablement reconduit.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN

*Produit identifiable :*

Comptes-rendus de réunions

*Coût estimatif :*

40 000 F (location salles, matériel de projection / ordinateur, déplacements scientifiques)

### **ACTION N°3 : Gestion Comptable**

*Action proposée et justifications :*

Une comptable, salariée du SIGARN sera affecté partiellement à cette tâche pour 1/3 de son temps. Elle assurera le suivi comptable et fera les rapports financiers.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN

*Produit identifiable :*

Salaires.

*Coût estimatif :*

Salaires et charges : 47 mois = 250 700 F

### **ACTION N°4 : Evaluation de l'impact de différents types de fréquentation sportive sur les milieux et espèces naturels**

#### **FREQUENTATION DES CAVITES : ETUDE D'IMPACT**

*Actions proposées :*

Mise en place du protocole et suivi de la fréquentation des milieux souterrains et son impact. Approche comparative de diverses cavités avec l'évaluation de l'impact de la fréquentation sur le milieu et ses espèces. Achat de matériel (sondes

thermiques et d'hydrométrie, capteurs de CO<sub>2</sub>,...) et équipement de cavités pour le suivi scientifique des milieux souterrains

Evaluation de l'impact de l'activité sur le milieu souterrain par le biais d'une approche comparée de cavités explorées (aven de Noël, Grotte Nouvelle, La Dragonnière et Mildroï) et non explorées (comparaison de constantes physico-chimique et évaluation par des indices biologiques (invertébrés). Ces résultats seront largement diffusés.

*Responsable de sa réalisation :*

Laboratoire d'écologie souterraine de la faculté de Lyon I et le Comité départemental de Spéléologie.

*Produit identifiable :*

Rapport d'étude, publication (bulletin français de spéléologie, Spélunca,...).

*Coût estimatif :*

90 000 F (étude)

60 000 F (matériel)

TOTAL : 150 000 F TTC

### **ACTION N°5 : Evaluation de l'impact de différents types de fréquentation sportive sur les milieux et espèces naturels**

#### **ACTIVITE RANDONNEE: ETUDE D'IMPACT**

*Actions proposées :*

Mise en place du protocole de suivi de la fréquentation et de son impact sur les sentiers des gorges, du Tiourre et de la Dent de Rez.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN avec le CERMOSEM, l'observatoire départemental du tourisme (C.G. 07), le CNSOF, le CREPS.

*Produit identifiable :*

Rapport d'étude.

*Coût estimatif :*

60 000 F (étude)

10 000 F (matériel)

TOTAL : 70 000 F TTC

### **ACTION N°6: Evaluation de l'impact de différents types de fréquentation sportive sur les milieux et espèces naturels**

#### **ALOSSES : ETUDE D'IMPACT FREQUENTATION DES GORGES- SUVI ANNUEL**

*Action proposée et justifications :*

Dans les gorges, la pratique importante du canoë (plus de 80 000 embarcations /an) et de la baignade, a lieu au sein d'habitats d'espèces piscicoles et peut engendrer des destructions des sites de reproduction de certaines espèces en début d'été (notamment des aloses). L'étude prévoit la cartographie et un suivi des frayères, suivi sur 3 ans, synthèse et conclusion sur l'impact de la fréquentation des gorges.

*Responsable de sa réalisation :*

SIGARN, fédération de pêche (CSP) 07.

*Produit identifiable :*

Rapport.

*Coût estimatif :*

SIGARN (chargé de mission, stagiaires) : 46 000 F

Fédération de pêche (CSP) 07 (assistance) : 40 000 F

Matériel : 20 000 F

TOTAL : 106 000 F TTC

### **ACTION N°7 : Suivi des gestions et du site**

#### **SUIVI DES HABITATS ET ESPECES DU SITE (ETAT DE CONSERVATION GLOBAL)**

*Action proposée et justifications :*

- ❶ inventaire, cartographie et commentaire sur la biologie des lépidoptères de l'annexe II (Eriogaster catax, Euphydryas aurinia) sur les sites témoins (assistance extérieure, P. Lentenois, spécialiste entomofaune) : 10 000 F x 2.
- ❷ suivi des odonates (rivière Ardèche) : inventaire (année 2000) des stations à odonates (*Macromia splendens*, *Oxygastra curtisii*, *Gomphus graslini*), des sites de reproduction, et suivi saisonnier annuel (2001-2002).
- ❸ suivi des Castors : suivi bisannuel avec comptage et observation des gîtes. 4 000 F x 2
- ❹ station de mesure pour le suivi des paramètres de l'eau : 70 000 F

- *Responsable de sa réalisation :*

SIGARN (mission confiées à des experts locaux)

- *Produit identifiable :*

Données résultats. Station hydroclimatique.

- *Coût estimatif :*

❶ 10 000 F x 2 campagnes (forfait étude)

❷ 40 000 F x 3 (étude sur site) + SIGARN (chargé de mission : saisie, rédaction) : 30 000 F

❸ 4 000 F x 2 (stagiaires SIGARN)

❹ 70 000 F (équipement) + Suivi, synthèse SIGARN (chargé de mission) : 20 000 F

TOTAL : 268 000 F TTC soit 67 000 F/an

### **ACTION N°8** : Suivi des gestions et du site

#### **EVALUATION DES ACTIONS DE GESTION**

##### *Action proposée et justifications :*

Il s'agit d'évaluer plus précisément l'état de conservation des habitats et des populations ayant fait l'objet d'intervention dans ce programme LIFE :

• Mesures d'entretien par le pastoralisme :

❶ état initial des pelouses : structure et composition ; suivi et amélioration des exploitations utilisées par le programme :

- ressource pastorale (suivi des taux d'embroussaillage, méthode des carrés)

- évaluation de l'impact du pâturage, prévisionnel des pâturages (évaluation des quantités prélevées et à prélever),

- évaluation du niveau de couverture des besoins zootechniques des animaux (pesées avant et après parcours,...),

- suivi économique des exploitations,

- pérennisation par un Contrat Territorial d'Exploitation.

❷ Evaluation des actions d'ouverture du milieu par un indicateur : l'avifaune. Méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (48 IPA x 2 sondages ) en début et fin du programme.

• Mesures de restitution du débit du Tiourre (comparaison avant et après travaux) :

❸ Suivi comparé de la faune piscicole par pêches électriques au Tiourre.

❹ Suivi comparé des batraciens - odonates au Tiourre.

• Mesures de protection des cavités :

❺ suivi des chiroptères (comparaison avant et après fermetures et panneaux informatifs)

• Mesures en faveur des espèces proies de la garrigue

❻ suivi des aménagements cynégétiques (impact sur perdrix rouge et lapin) en début et fin de programme

##### *Responsable de sa réalisation :*

❶ SIGARN et ONF (végétation) + Chambre d'Agriculture 07 (volet agricole et zootechnique)

❷ et ❻ CORA (suivi de l'avifaune + proies )

❸ Conseil Supérieur de la Pêche

❹ Association ECATE

❺ CORA (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes)

##### *Produit identifiable :*

Rapports d'évaluation des actions (dans le rapport final) : Fiches de relevés, données résultats, analyses.

##### *Coût estimatif :*

❶ SIGARN (chargé de mission) : 40 000 F/an x 3, ONF : 50 000 F/an x 3, Chambre d'Agriculture 07 : 77 000 F/an x 3

❷ CORA : 49 000 F x 2

❸ 16 000 F (2 pêches électriques) x 2

❹ 10 000 F x 2

❺ 10 000 F x 2

❻ 47 000 F x 2

TOTAL = 765 000 FTTC soit 191 250 F /an.

**« CALENDRIER D'ACTIVITES » Etat d'avancement depuis le début du programme, au regard des résultats prévus**

Actions	99	2000				2001				2002				2003		
	IV	I	II	III	I V	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	II
<b>A. Elaboration des plans de gestion et travaux préparatoires :</b>																
Conventions agricoles - plans travaux	X	X	X													
Inventaires Bois sauvage																
Plan de gestion FD + sa diffusion					X											
Préparation stages sports nature																
<b>B. Maîtrise foncière et d'usage :</b>																
Mobilisation terres																
Acquisition																
<b>C. Travaux uniques de gestion de biotope :</b>																
Préparation sol (pour pâturage)		X	X													
Débroussaillage (pelouses orchidées)						X	X									
Création de clairières						X	X									
Cultures faunistiques	X	X	X		X	X	X									
Pigeonnier						X	X									
Sites aménagés	X	X			X	X			X	X			X	X		
Charniers					X	X										
Protection cavités						X	X	X								
Etude (placettes+coupes) chênaie verte										X	X					
Aménagement sentiers										X	X					
Suppression captage du Tiourre					X	X	X									
<b>D. Gestion périodique de biotopes :</b>																
Gestion pastorale des pelouses							X	X			X	X			X	X
Lâchers faune				X				X				X				X
Alimentation charniers						X	X	X		X	X	X		X	X	X
<b>E. Sensibilisation du public et diffusion des résultats:</b>																
Information cynégétique					X				X				X			
Panneaux								X	X							
Brochures et guide de synthèse														X	X	X
Bulletin périodique / web				X			X			X			X			X
Charte des professionnels /sports nature									X	X						
Stages pour formateurs sports nature							X									
Stages pour activités sports nature							X				X					
Création expositions CREPS + Bivouac					X	X										
Vidéo Sports / Nature									X	X	X					
<b>F. Fonctionnement du projet :</b>																
Coordination					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gestion comptable					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Consultations extérieures (experts )					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Comités de pilotage							X				X			X		
Etude d'impact spéléologie					X											
Etude d'impact randonnée					X		X	X								
Etude impact canoë / aloses							X	X		X	X					
Evaluation gestion							X	X		X	X					
Suivi permanent							X	X		X	X			X	X	

**Noir : action réalisée**

**Gris : action en cours**

**RESUME DES PRODUITS IDENTIFIABLES**

<b>Produits identifiables</b>	<b>Types de mesure</b>	<b>Date de rendu</b>
Bulletin périodique du Life	E	12/99 puis semestriel
Conventions (baux de location) éleveurs / propriétaires Convention de mise à disposition avec l'ONF	B	05/2000
Conventions Sigarn / éleveurs	A	06/2000
Plan de gestion de la réserve biologique domaniale.	A	11/2000
Arrêté ministériel de création de la réserve biologique domaniale.	A	01/2001
Rapport d'étude impact spéléologie, fiches comptages	C	01/2001
Rapport d'étude impact randonnée pédestre, fiches comptages	C	01/2002
Charte des professionnels de l'encadrement sportif pour une utilisation raisonnée et respectueuse du patrimoine naturel, signataires	E	04/2002
Film vidéo sur les pratiques des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement.	E	06/2002
Rapport étude d'impact canoë /aloses	D	09/2002
Rapport d'évaluation des stages	E	09/2002
Guide du site (approche gestion-découverte écologique)	E	11/2003

**RAPPORTS D'ACTIVITES PREVUS**

Rapport intermédiaire 1 Incluant notamment les produits identifiables (photos, rapports,..) de l'action : programmes des stages, acte de propriété, travaux préparatoires du sol.	09/2000
Rapport intermédiaire 2 Incluant notamment les produits identifiables (photos, rapports,..) des actions : débroussaillage des pelouses à orchidées, création de clairières, cultures faunistiques, pigeonnier, charniers, fermeture de cavités, réhabilitation du Tiourre.	09/2001
Rapport intermédiaire 3 Incluant notamment les produits identifiables (photos, rapports,..) de l'action : aménagement des sentiers.	09/2002
Rapport final Incluant notamment les produits identifiables (photos, rapports,..) des actions d'évaluation des actions de gestion et de suivi permanent, des sites aménagés, de l'étude chênaie verte.	09/2003

## DIFFICULTES PREVISIBLES ET DEVENIR DU PROJET

### Difficultés

L'étude de faisabilité des mesures d'entretien du milieu naturel par des troupeaux permet de prévoir l'utilisation sur le site de tous les espaces en voie de colonisation par une végétation ligneuse dense. Le foncier semble mobilisable, mais dans le cas extrême où une surface majeure pour l'exploitation ne pourrait être mise à disposition, le projet serait réduit à une seule zone entretenue au lieu de deux, comme il est prévu.

Les mesures de lâchers de lapin de Garenne sauvages (capturés dans le milieu naturel) pourraient être compromises du fait de la progression du virus VHD qui pourrait réduire les zones de capture ou le lapin était jusqu'à présent abondant (réserve de Camargue, réserve de St-Quentin en Yvelines,...). Si tel est le cas, l'effort portera sur la création d'un élevage sur le site (plus difficile à gérer : vaccinations régulières, entretien permanent,...) pour servir de source aux lâchers sur le site.

### Après projet

Durant le programme, un important effort est engagé dans la remise en état des terrains et l'encadrement (chambre d'agriculture, SIGARN) des éleveurs qui vont permettre le maintien des pelouses et matorrals : on cherchera donc, en tant qu'opération pilote, des solutions visant à viabiliser économiquement les exploitations et/ou à les pérenniser par un Contrat Territorial d'Exploitation (ou autre).

Les autres actions engagées pour les habitats (clairières, plantations, débroussaillage des pelouses) pourront être effectuées par les gestionnaires de ces sites (Réserve naturelle par le SIGARN, autres terrains par l'ONF). Ces actions sont en effet situées en priorité sur des terrains publics ou privés des communes.

L'objectif des actions sur la petite faune sauvage (lapins, perdrix,...), avec son important volet "information des acteurs cynégétiques", est de réussir à lancer une dynamique intercommunale des ACCA pour pérenniser ces mesures.

En fonction des résultats du projet le pSIC pourrait être étendu aux habitats d'intérêt communautaire limitrophes, de même, la ZPS pourrait être étendue aux domaines vitaux des deux couples d'Aigle de Bonelli et du vautour percnoptère.

Les actions avec les différents acteurs des Sports de Nature sont faites en amont (formations, charte d'engagement) pour se répercuter durablement et, si possible, s'étendre à une échelle nationale de prise en compte de l'Environnement dans les formations des Brevets d'Etats d'éducateurs sportifs.

Le matériel durable (pigeonnier, matériel de mesure et d'observation,...) restera mis à disposition des gestionnaires des milieux naturels du site (exploitants, SIGARN, ONF, ACCA,...).

Le personnel affecté au programme (un chargé de mission) pourrait être engagé pour gérer le(s) futur(s) site Natura 2000 de la "région" sous réserve de financements spécifiques.

## PARTENAIRES DU PROJET

PROPOSANT :

<b>Nom</b>	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GORGES DE L'ARDECHE ET DE LEUR REGION NATURELLE (SIGARN)
<b>Rôle</b>	Maître d'ouvrage
<b>Adresse</b>	07 700 SAINT MARTIN D'ARDECHE (FRANCE)
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04-75-98-77-31 / 04-75-98-67-64 / LeSigarn@aol.com
<b>Responsabilité</b>	Coordination des actions – Suivi des actions – Travail / foncier – Suivi des chantiers – Animation – Rédaction informations – Alimentation charniers sud – Captures / lâchers lapins de garenne – Fermetures cavités -

AUTRES PARTENAIRES :

<b>Nom</b>	Office national des Forêts de l'Ardèche (ONF 07)
<b>Rôle</b>	Maître d'ouvrage délégué du SIGARN sur la partie domaniale
<b>Adresse</b>	10, place Olivier de Serres 07200 AUBENAS
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04.75.87.80.50 / 04.75.87.80.67
<b>Responsabilité</b>	Toutes les actions concernant la forêt domaniale de Bois Sauvage

<b>Nom</b>	Centre Ornithologique.Rhône-Alpes (CORA)
<b>Rôle</b>	Organisme associé et conseil
<b>Adresse</b>	Le Village 07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON (FRANCE)
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04.75.93.41.45 / 04.75.35.52.53
<b>Responsabilité</b>	Recensement des chiroptères - Mise en place d'un pigeonnier – Suivi avifaune – Alimentation charnier Nord – Animation actions cynégétiques -

<b>Nom</b>	Fédération Départementale de la Chasse (et ACCA locales)
<b>Rôle</b>	Organisme associé et conseil
<b>Adresse</b>	Avenue Marc Seguin 07000 PRIVAS (FRANCE)
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04.75.64.41.40
<b>Responsabilité</b>	Lâchers d'espèces proies – gestion des sites aménagés

<b>Nom</b>	Direction Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
<b>Rôle</b>	Organisme associé
<b>Adresse</b>	7, Bd du Lycée - BP 719 - 07007 PRIVAS Cédex (FRANCE)
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04.75.66.70.00 / 04.75.66.70.70
<b>Responsabilité</b>	Validation du plan de gestion de la réserve biologique - Acquisition - Appui du volet agri-environnemental -

<b>Nom</b>	D.I.R.E.N. RHONE-ALPES
<b>Rôle</b>	Organisme associé
<b>Adresse</b>	69425 LYON Cédex 3
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04.72.13.83.12
<b>Responsabilité</b>	Suivi des actions -- Validation du plan de gestion de la réserve biologique - Acquisition -

<b>Nom</b>	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
<b>Rôle</b>	Organisme associé
<b>Adresse</b>	4, avenue de l'Europe Unie 07000 PRIVAS
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04.75.64.22.22 /04.75.64.22.88
<b>Responsabilité</b>	Suivi des exploitations - Equipement pour le bétail - Rédaction Cahier des Charges pastorale et mise en œuvre.

<b>Nom</b>	Comité national Olympique et Sportif Français
<b>Rôle</b>	Organisme associé et conseil
<b>Adresse</b>	Coordination groupe de travail N2000 130 rue Saint-Maur 75 011 PARIS
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	01 43 57 56 54/ 01 49 23 00 95
<b>Responsabilité</b>	- Travail sur les stages de formations pour les activités de pleine nature -- Participation aux conception des documents pédagogiques -

<b>Nom</b>	Centre Régional d'Education Populaire et de Sport (CREPS)
<b>Rôle</b>	Organisme associé et conseil
<b>Adresse</b>	Route de Salavas 07 150 VALLON-PONT-D'ARC
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04.75.88.15.10 / 04.75.37.17.69
<b>Responsabilité</b>	Actions de Formation pour les activités sportives de pleine nature - Participation à l'exposition - Participation aux documents pédagogiques et multimédia -

<b>Nom</b>	Aller Voir Ecouter Comprendre (association AVEC)
<b>Rôle</b>	Organisme associé et conseil
<b>Adresse</b>	07 700 Saint-Remèze
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04.75.54.63.16
<b>Responsabilité</b>	Suivi odonates / batraciens

<b>Nom</b>	Faculté de LYON - Laboratoire d'Ecologie des Eaux Douces et des Grands Fleuves
<b>Rôle</b>	Organisme associé et conseil
<b>Adresse</b>	ESA-CNRS 5023 43 boulevard du 11 novembre 1918 69622 VILLEURBANNE cedex
<b>Tel/Fax/E-mail</b>	04 72 44 82 59
<b>Responsabilité</b>	Suivi des cavités pilotes - étude d'impact spéléologie -

## INFORMATION SUR LE PROPOSANT ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le Sigarn s'est donné pour objectifs (Article 3 de ses statuts) :

- l'incitation à la connaissance, à la préservation, à l'entretien du milieu naturel et à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, bâti et non bâti,
- la réalisation de toutes études, actions incitatives et informatives liées à la meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel,
- la coordination des activités de pleine nature (accueil, information, communication, sensibilisation du public) liées à la meilleure prise en compte de l'environnement naturel et culturel,

La compétence territoriale du Sigarn s'étend sur 12 communes et englobe des sites protégés (Réserve Naturelle, Site Classé et Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la dent de Rez)

La création du Sigarn le 11/04/96 a été motivée par la volonté des élus de maîtriser les activités de pleine nature, de valoriser et de protéger le patrimoine naturel et culturel sur la région particulièrement riche et très touristique des Gorges de l'Ardèche.

Au vu de ces compétences l'Etat a officiellement délégué au SIGARN la gestion de la Réserve naturelle (le 26/03/97) et le Conseil général lui a délégué la gestion de deux de ses terrains aménagés en aires de bivouac.

Le SIGARN a participé activement au programme Life des 35 sites pilotes pour l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 et il a été un des premiers opérateurs à faire approuver son document d'objectifs à l'unanimité. Il collabore aujourd'hui au programme Life " Stratégie de conservation de l'Apron ".

Le SIGARN collabore :

- avec l'ONF pour la gestion des milieux naturels,
- avec le CREPS de Vallon-Pont-D'Arc pour la gestion des activités de pleine nature qui se déroulent dans la Réserve naturelle,
- avec le syndicat des loueurs de canoës et les offices du tourisme pour la mise en place d'une charte de qualité des loueurs,
- avec le laboratoire d'Ecologie souterraine de la faculté de Lyon I, le Muséum d'Histoire Naturelle de Lyon, le CNRS de Montpellier (Ecologie forestière),
- avec les associations : CORA, Société botanique de l'Ardèche, AVEC pour les invertébrés, ...
- avec le CSP et l'ONC en matière d'application de la réglementation de la Réserve Naturelle.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, le SIGARN a un budget de :

### Fonctionnement :

Subventions Conseil général de l'Ardèche :	560 000 F
Subventions Conseil général du Gard :	220 000 F
Subventions Ministère de L'Environnement :	690 000 F
Participation des communes :	40 000 F
Autofinancement :	900 000 F
Etudes et travaux :	190 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 000 F (budget 1998)</b>

### Investissement :

Subventions Ministère de L'Environnement :	250 000 F
Subventions Conseil général du Gard :	60 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 F (budget 1998)</b>

Le personnel permanent du Sigarn est de 9 personnes (1 Directeur, 1 secrétaire comptable, 1 chargé de mission communication, 1 chargé de mission scientifique, 4 techniciens, 1 service civil). En période estivale (mai – septembre), il est procédé au recrutement de 10 saisonniers pour la gestion du site. Le chargé de mission du programme LIFE travaillera avec l'ensemble du personnel SIGARN avec les conseils des experts scientifiques et du comité de pilotage.

**AUTRES DOSSIERS SOUMIS A LA COMMISSION EUROPEENNE**

• **avez vous déjà bénéficié précédemment d'un projet ACE/ACNAT/LIFE ?**

Participation au programme Life "Elaboration des documents d'objectifs sur 35 sites expérimentaux français" (1996-1998) en tant qu'opérateur local (site test), pour une contribution communautaire de 200 000 FF pour trois années.

Participation au programme Life Apron (1999-2001) chargé de la coordination du programme par Réserves Naturelles de France pour un montant de 580 000 FF correspondant au salaire de la chargée de mission.

▪ **avez-vous soumissionné certaines actions liées directement ou indirectement au projet auprès d'autres sources de financements communautaires? Avec quels résultats? S.V.P. précisez!**

Aucun autre financement communautaire sollicité pour ce projet, l'étude de faisabilité des mesures agricoles pour l'entretien des milieux a cependant été financée en partie par des fonds de type FGER (pour un montant de 100 000 F)

# **Financement du projet**

## Budget prévisionnel

TYPES DE MESURES	CATEGORIES DE DEPENSES		MONTANT TOTAL (FF)
	CAT	Description	
<b>A. Elaboration des plans de gestion et travaux préparatoires</b>	A.1	Frais de personnel – chargé de mission SIGARN – Mise en place des conventions foncières	50 000
	A.1	Frais de personnel - Mise en place des conventions agricoles : Chambre d'agriculture 07 -	77 000
	A.1	Frais de personnel – Programmation des travaux : Office National des Forêts 07 -	60 000
	A.1	Frais de personnel — Plan de gestion Bois Sauvage : ONF 07 -	48 000
	A.1	Frais de personnel – Preparation stages pour les formateurs aux activités sportives de Nature : CREPS, CNOSF -	115 000
	A.2	Assistance extérieure –Inventaires complémentaires Bois sauvage	100 000
	A.3	Déplacements - chargé de mission SIGARN -	3 500
	A.4	Autres dépenses (location GPS)	18 500
	A.4	Autres dépenses (reproduction dossier RBD)	8 000
			<b>Sous-total</b>
<b>B. Maîtrise foncière et d'usage</b>	B.1	Acquisition	200 000
	B.2	Location – mise à disposition foncier agricole	152 800
	B.3	Frais et charges associées	20 000
		<b>Sous-total</b>	<b>372 800</b>
<b>C. Travaux uniques de gestion du biotope</b>	C.1	Travaux réalisés par une société extérieure (travaux préparatoires du sol pour les futurs milieux pâturés)	538 000
	C.1	Travaux réalisés par une société extérieure (déroussaillement pelouses à orchidées)	75 500
	C.1	Travaux réalisés par une société extérieure (création de clairières)	217 000
	C.1	Travaux réalisés par une société extérieure (suppression captage – réhabilitation du ruisseau le Tiourre)	300 000
	C.1	Travaux réalisés par une société extérieure (aménagement source du Figuier)	35 000
	C.1	Travaux réalisés par une société extérieure (cultures)	31 000
	C.2	Infrastructures (pigeonnier)	18 000
	C.2	Infrastructures (charniers)	35 000
	C.2	Infrastructures (passerelle source du figuier + panneau )	112 000
	C.3	Matériel (grilles cavités)	30 000
	C.3	Matériel (sites aménagés et cultures)	251 000
	C.3	Matériel (thermomètres et capteurs / suivi des grottes)	60 000
	C.3	Matériel (compteurs infrarouges/ suivi fréquentation sentiers)	10 000
	C.4	Frais de personnel - Installation de placettes forestières permanentes (matériel fournis par ONF) : ONF -	60 000
	C.4	Frais de personnel - Suivi des travaux , chantiers : technicien SIGARN -	40 000
			<b>Sous-total</b>
<b>D. Gestion périodique du biotope</b>	D.4	Frais de personnel techniciens SIGARN (dont déplacements) pour capture et lâchers de lapins x 3	100 000
	D.4	Frais de personnel technicien SIGARN (alimentation 2 charniers gorges)	30 000
	D.5	Contrat de gestion avec le CORA (alimentation 1 charnier dans forêt domaniale)	24 000
	D.7	Autres dépenses (ONF / achat lâchers Pigeon biset)	12 000
			<b>Sous-total</b>

<b>E. Sensibilisation du public et diffusion des résultats.</b>	E.1	Réunions avec les acteurs du monde cynégétique (appui technique du CORA)	50 000
	E.1	Frais de personnel - Réalisations des stages de environnement /sports de nature : CNOSF, CREPS -	223 000
	E.2	Réunions du comité de pilotage (accueil des participants, salle)	40 000
	E.3	Publications périodique (bulletin, site web)	136 000
	E.3	Brochures de synthèse	200 000
	E.3	Film pédagogique sur la bonne pratique des activités de pleine nature	150 000
	E.4	Centres d'information pour visiteurs (2 expositions)	50 000
	E.5	Frais de personnel - Rédaction conception des informations + réunions chasse : chargé de mission SIGARN -	120 000
	E.5	Frais de personnel - Elaboration d'une charte des professionnels sport/nature : CREPS, CNOSF.	0
	E.6	Autres dépenses : Panneaux	40 000
		<b>Sous-total</b>	<b>1 009 000</b>
<b>F. Fonctionnement du projet</b>	F.1	Frais de personnel (coordination, suivi scientifique du projet 47 mois 3/5 de temps)	563 000
	F.1	Frais de personnel (comptabilité 47 mois 1/3 temps)	250 700
	F.1	Frais de personnel chargé de mission SIGARN (suivi odonates : saisie des sonnées, cartographie SIG)	30 000
	F.1	Frais de personnel chargé de mission + indemnités stagiaires SIGARN (3 x suivi annuel aloses / canoë)	46 000
	F.1	Frais de personnel chargé de mission SIGARN (3 x suivi annuel habitats + suivi station / eau)	140 000
	F.1	Frais de personnel -3 x suivi domaniale : ONF 07 -	150 000
	F.1	Frais de personnel -3 x suivi agricole : chambre agri.	231 000
	F.1	Indemnités stagiaires SIGARN (2 x suivi castors)	4 000
	F.2	Consultations extérieures pour le suivi scientifique de l'avancement du projet et des résultats	40 000
	F.2	Contrat de suivi avec le CSP 07 (3 x suivi aloses)	40 000
	F.2	Contrat de suivi avec le CSP (2 x 2j. pêches électriques)	32 000
	F.2	Contrat de suivi avec groupe chiroptères Rhône-alpes(2 x inventaires)	20 000
	F.2	Contrat de suivi avec le spécialiste entomofaune P. Lentenois (2 x inventaires lépidopteres)	20 000
	F.2	Contrat avec l'association AVEC (2 x inventaires faune aquatique et milieux associés/ Tiourre )	20 000
	F.2	Contrat de suivi avec l'association AVEC (3 x inventaires et monitoring odonates)	120 000
	F.2	Travaux (études) réalisés par une société extérieure : étude impact cavités + étude impact randonnée	150 000
	F.2	Contrats de suivi avec le CORA ( vérification efficacité des actions x 2 campagnes)	192 000
	F.3	Déplacement (coordination, suivi du projet)	60 000
	F.4	Equipements (ordinateur +logiciels)	25 000
	F.4	Equipements (véhicule)	70 000
	F.4	Equipement (stations de surveillance eau)	70 000
	F.4	Equipement (frayères aloses matériel de suivi)	20 000
	F.5	Matériel consommable (papier, cartouches encre,... )	45 000
	F.7	Frais généraux (10% maximum autorisé)	40 000
		<b>Sous-total</b>	<b>2 378 700</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>6 219 000</b>

**RÉCAPITULATION DU BUDGET**

<b>Catégories de dépenses</b>	<b>Catégorie du budget prévisionnel</b>	<b>Coût total (monnaie nationale)</b>
<b>1. Personnel</b>	A1,C4,D3,D4,E5,F1	2 114 700
<b>2. Déplacements</b>	A3,E2,F3	103 500
<b>3. Assistance extérieure</b>	A2,C1,D5,D6,F2	1 954 500
<b>4. Matériel durable</b>	C2,C3,D1,D2,E4,F4	751 000
<b>5. Maîtrise foncière</b>	B1,B2,B3	372 800
<b>6. Matériel consommable</b>	F5	45 000
<b>7. Information, sensibilisation, publications, etc.</b>	E1,E3	759 000
<b>8. Autres coûts</b>	A4,B4,C5,D7,E6,F6,F7,G1	118 500
<b>T O T A L :</b>		<b>6 219 000 F</b>

**INFORMATIONS PREVISIONNELLES SUR LE PERSONNEL : PERMANENT**

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Nombre de personne</b>	<b>CAT</b>	<b>Tarif horaire (a)</b>	<b>Nombre d'heures de travail affectées au projet (b)</b>	<b>Montant (c = a x b)</b>
<b>Personnel de niveau universitaire</b>	SIGARN (2)	A1, B4, D4, E5, F1	120 F	7858 h	943 000 F
<b>Personnel non universitaire</b>	SIGARN (2)	C4, D4	110 F	1 544 h	170 000 F
<b>Comptable</b>	SIGARN (1)	F1	65 F	3857 h	250 700 F
<b>TOTAL</b>					<b>1 363 700 F</b>

**INFORMATIONS PREVISIONNELLES SUR LE PERSONNEL : TEMPORAIRE**

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Nombre de personne</b>	<b>CAT</b>	<b>Tarif horaire (a)</b>	<b>Nombre d'heures de travail affectées au projet (b)</b>	<b>Montant (c = a x b)</b>
<b>Personnel de niveau universitaire</b>	CNOSF (4)	A1, D4, E5	280 F	25 h	7 000 F
	CREPS (7)	A1, D4, E5	160 F	675 h	108 000 F
	ONF 07 (1)	A1, D4	300 F	246 h	73 800 F
<b>Technicien</b>	Chambre d'Agriculture 07 (1)	A1, D4	320 F	962 h	308 000 F
	ONF 07 (1)	A1, D4	225 F	818 h	184 050 F
<b>Ouvrier</b>	ONF (4)	C4	125 F	481 h	60 150 F
<b>Autres (Stagiaires)</b> Indemnités de stages (2000 F/ stagiaire)	3	D4	Indemnités stage		6 000 F
	2	D4	Indemnités stage		4 000 F
					<b>751 000 F</b>

## INFORMATIONS PREVISIONNELLES DETAILLEES SUR LE MATERIEL DURABLE

Catégorie	CAT	Description du matériel	Montant
Infrastructures	C.2	- Pigeonnier - Charniers - Passerelle pour éviter le piétinement du Tuf	18 000 F 35 000 F 112 000 F
Matériel	C.3	- Deux portes métalliques (type grille) pour limiter l'accès aux cavités abritant des colonies de chauves-souris. - 10 Sites aménagés composés chacun de : grillage h2m (maille 40), grillage h1 m (maille 25), piquets en fer 2m, piquets de renfort, fil tendeur, fil de fer, ciment, sable). 11 Cultures comprenant graines + clôtures électriques. - Trois capteurs gaz (CO2,...) : 17 500 F x 3, quatre capteurs (t°) : 800 F x 4, quatre capteurs (H) : 1000 F x 4 - compteurs automatiques (/passages à pieds)	30 000 F 251 000 F 60 000 F 10 000 F
Installations fixes locaux	D.1	- Station automatique de relevés des paramètres hydro-climatiques	70 000 F
Equipement	D.2	- petit équipement de terrain (waders, lampes, balance, réglottes,...)	20 000 F
Centres d'information	E.4	- locaux fournis (CREPS, SIGARN) : panneaux mobiles, supports divers, photos,...	50 000 F
Equipement	F.4	- véhicule pour le chargé de mission SIGARN - ordinateur + logiciels	70 000 F 25 000 F
<b>TOTAL</b>			<b>751 000 F</b>

**REFERENCES BANCAIRES DU PROPOSANT**

Nom de la banque : TRESOR PUBLIC

Adresse : Boulevard Pesschaire Alizon  
07 150 VALLON-PONT-D'ARC

Code banque : 20041 Code guichet : 01007

N de compte : 0900408C038 clef 15

Ouvert au nom de : Trésor public / SIGARN

Autres renseignements :

## ACCORD DES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Lettres d'engagement des cofinaceurs :

Ci- après les lettres de caution des différents cofinanceurs (le premier programme proposé aux co-financeurs étant présenté avec un budget hors taxes, certains financeurs ont présenté un financement en montant HT, c'est le cas de la région Rhône-Alpes et du Département 07).

**Région Rhône-Alpes** : 500 000 F HT soit 603 000 F TTC

**Conseil général 07** : 290 000 F TTC

**ONF** : 240 000 F TTC

**CNOSF** : 230 000 F TTC

**CREPS** : 98 750 F TTC

**AUTORITE COMPETENTE QUI SOUTIENT LA PROPOSITION<sup>1</sup>**

Nom et statut légal :  
Direction Régionale de l'Environnement de Rhône-Alpes

Adresse complète :  
19 rue de la Vilette  
69 425 LYON cedex 03

Tél. : 04 72 13 83 33                      Fax : 04 78 53 13 15

Personne à contacter :  
Dossier suivi par M. fabrice COQ.

Commentaires :

Cachet de l'Autorité et signature :

---

<sup>1</sup> Très important pour les actions pour lesquelles le proposant n'est pas légalement compétent. L'autorité en question établit que les actions proposées font partie intégrante d'un programme approuvé et encouragé par cette dernière, et qu'elle apportera son soutien et sa collaboration en vue du succès de l'opération.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Adresse du proposant



SIGARN  
07 700 SAINT-MARTIN D'ARDECHE

Titre du projet:

Habitats et espèces des Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux.

PROJET N° : LIFE99NAT/

Madame, Monsieur

J'accuse réception de votre candidature LIFE-Nature pour le projet susmentionné et vous en remercie.

Votre proposition va être examinée par notre services quant à sa recevabilité. Les projets déclarés éligibles seront ensuite sélectionnés par la Commission selon la procédure prévue au règlement LIFE.

Je vous ferai connaître la décision finale dès qu'elle sera prise par la Commission.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature DGXI: .....

<b>LISTE DE CONTROLE DE LA RECEVABILITE</b>
---

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
--	------------	------------

1.
  - Les 4 sections du dossier de candidature sont-elles complétées?
  - sont-elles dactylographiées sans inscription manuscrite?
  - sont-elles présentées sous le format requis, et assemblées par une reliure perforée à deux trous?
  - sont-elles transmises en nombre d'exemplaires demandé (voir tableau page 6)
 y a-t-il un résumé en deux langues (français et anglais)?
  
2. Le budget est-il présenté en une seule devise communautaire?
  
3. Si le projet concerne la protection de sites, les cartes jointes indiquent-elles les contours des zones désignées au titre des Directives Oiseaux ou/et Habitats et la localisation des actions principales?
  
4. Des objectifs clairs et les actions à entreprendre ont-ils été identifiés? Une programmation réaliste a-t-elle été établie?
  
5. Pour les projets internationaux, les documents attestent-ils du soutien des autorités compétentes des différents Etats membres?
  
6. Le dossier de candidature est-il complet? Inclut-il toutes les fiches LIFE-Nature 99-1 à LIFE-Nature 99-36

# ANNEXES

